44e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 7 17 FEVRIER 1927

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Saint Louis de Gonzague. — II. Talleyrand séminariste. — III. Talleyrand septuagénaire souffleté. — IV. Laïcisme, politique, sociologie : Mgr Jouin, J. Guiraud. H. Dehove, Maurice Brillant, René Benjamin. Albert Muller, A. de Mun, E. Labelle, G Goyau, H. Bordeaux ; revues catholiques de Vienne ; les *Nouvelles littéraires* de Paris. — V. Lanrezac à Charleroi.

I. — *Etudes*, 20 décembre : L. Théolier, *Une introduction à saint Louis de Gonzague* (à propos du IIe Centenaire). La vie de Louis de Gonzague, « chef-d'œuvre de la nature et de la grâce » a dit Pie XI [1] ; et le P. Théolier lui fait écho : « Toute la nature au service de toute la grâce. » Echo aussi de la superbe formule de S. Ignace : « Faire tout comme si tout ne dépendait que de nous, et cependant faire tout comme si tout ne dépendait que de Dieu. » Echo de tout cet humanisme chrétien du XVe siècle, qui, reprenant lui même l'idee divine inscrite dans la fondation de l'Eglise, avait voulu enter toutes les énergies du surnaturel amour sur la discipline de courage du stoïcisme romain : *Agere et pati fortia Romanum est*, avait dit l'antique Mutius Scævola ; et l'humaniste chrétien Louis Vivès revisait : non pas *Romanum, sed Christianum est*.

La Providence a choisi sur la terre impériale de Mantoue cette âme profonde et forte, « ce bilieux, ce réfléchi, ce concentré, » qui n'a rien du douceâtre adolescent de certaine imagerie, Louis de Gonzague, pour diviniser en lui l'orgueil de vivre « fortement. » Il est d'une famille très Renaissante, éprise de Renaissance païenne. La devise de sa maison est *Olympos Fides*, deux mots qu'il saura christianiser et imprégner de tout leur sens : « le Ciel, la Foi, » mais qui pour les margraves de Gonzague signifiaient d'abord et seulement « la Beauté de la Vie et la Fidélité à César. » Il a des oncles qui s'appellent Scipion ou Hercule, des nièces, de saintes nièces qui répondent aux noms d'Olympia et de Cynthia, — Cynthia, l'amante de Properce !...

Louis saura trouver son Dieu dans ce monde où tant d'éléments ne le trouvent ni le cherchent. Il s'armera de la Renaissance contre la Renaissance elle même. Il lira assidûment Plutarque, Valère-Maxime (qui a des chapitres *De pudicitia, de verecundia, de severitate, de moderatione animi, de graviter factis et dictis)*, Sénèque et les Stoïciens ; mais il leur demandera de l'armer contre Epicure au service de l'unique Amour. A ces païens l'Italie Renaissante n'a voulu prendre que des leçons de *virtù*, de ce qu'elle appelle *virtù* et qui n'a rien à voir avec la vertu, qui n'est en tout ordre que la force et la beauté humaines épanouies humainement jusqu'à se dépasser elles-mêmes, musculatures héroïques de Michel Ange ou grâces suprêmes de Raphaël, magnificence prodigue des Médicis ou tragédie immense des Borgia. Or, c'est à ces mêmes païens que Louis demandera — et ils lui donneront — des leçons d'authentique vertu chrétienne. *Omnia munda mundis* Tout est grâce aux enfants de grâce. Quand il lit ces sages, il sent sa petite épée de marquis bondir au fourreau : « Eh quoi ! Ce que des païens ont fait pour une couronne qui passe, ne le ferais-je pas pour un laurier qui ne passe pas ? » Après tout, c'est Sénèque qui a rappelé aux ascètes de la Renaissance, contre les indolences d'une mystique paresseuse, la nécessité de l'examen de conscience, de cette *discussio animi* qui est proprement l'exercice de piete du stoïcien.

Ferdinand de Gonzague a dit à son fils : « Quoi qu'on entreprenne, il faut aller jusqu'au bout. » C'est la formule même de la *virtù*. A plus forte raison celle de la vertu consommée. Louis aurait pu être un type de *virtù*, un brillant souverain de la Renaissance en son marquisat de Castiglione : il n'avait, pour cela, qu'à se laisser imprégner de l'atmosphère luxueuse et raffinée qu'il respirait dans les cours de Mantoue, de Florence, de Madrid. Mais, de bonne heure, dès sept ans, il a compris la sainteté, et la perversité de la *virtù* Renaissante ; il a choisi la vertu chrétienne. Et comme, autour de lui, valets et courtisans, tout est désir et péché, il cherchera la solitude. Il se souvient qu'à trois ans (ce fut son grand péché !) il répétait, sans les comprendre, des conversations de soldats : des soldats de la Renaissance ! Il fuit maintenant les fêtes avec une simplicité obstinée : on le retrouve à l'église, ou dans un coin de terrasse sous les arbres, qui lit Valère-Maxime, Sénèque, Louis de Grenade. Il a pris, tout jeune, des leçons de danse : on retrouve, sur les comptes de son gouverneur, les appointements de son maître à danser, et le prix de ses masques de bal. Ce siècle dansait alors

[1] Voir le texte de la Lettre apostolique consacrée à S. Louis de Gonzague (datée du 13 juin 1926), *Ami* 1926, p. 473-477.

comme on respire — et comme on danse aujourd'hui. Mais dès que le pur adolescent découvre la perversité de ces gambades harmonieuses, de ces *funambulos peccati*, « équilibristes sur l'abîme, » comme les appelait Tertullien, il s'écarte, et refuse impitoyablement la main des dames. Il ne boude pas ; il se défend.

On sourit, autour de lui, de sa misogynie. En fait, il a été, dès l'enfance, d'une pudeur rigide, mais que l'on ne doit pas trouver excessive si l'on en prend la mesure à la mesure même des dangers qui la menacent dans ce monde dont Burckhardt et Taine nous ont tracé de si terribles tableaux. Louis de Gonzague est toujours en arrêt. Et parce que des parfums asphyxiants montent de partout, il prend un masque d'insensibilité et ferme inexorablement les yeux. Ce ne sont pas là rougeurs pharisaïques ou timidités équivoques, comme osa le dire un jour le politicien de Lanessan : même des enfants ordinaires, en face de certaines indécences, ont de ces étonnements où il ne faut voir qu'un surnaturel instinct de défense : — « Maman, disait un jour un enfant à sa mère parée pour le bal, vous ne devriez pas vous habiller comme cela !... »

On s'y habitue, dit-on, et l'habitude émousse le péril. Il en est (et c'est leur beauté) qui ne s'habituent jamais. Louis est de ceux-là. C'est qu'il connaît son temps, un temps où le vice ne recule devant rien, où le péril est partout. Et cela nous explique ce trait, qui en un autre siècle et en un autre milieu pourrait paraître exagéré, peu intelligible :

Déjà jeune religieux, en voyage, reçu avec pompe, escorte et lumières dans un château, et déposé dans une chambre somptueuse, il s'écrie *avec effroi* : — « Mon frère, où sommes-nous tombés ? *Qu'allons-nous devenir ?* »... Il suffit de lire la vie de S. Charles Borromée pour se rendre compte quelle hospitalité provocatrice pouvait rencontrer — c'était peut-être la mode ! — un jeune ecclésiastique dans un château trop bienveillant [1]... « Qu'allons-nous devenir ? »... Cet enfant qui possède un merveilleux don de chasteté, cet adolescent que Bellarmin disait confirmé en grâce, voit cependant le péché toujours possible... Excessifs, sans doute, ses flagellations ou ses jeûnes. L'histoire de tous les Saints nous apprend que ces divins excès peuvent seuls équilibrer parfois dans une âme les excès possibles de la chair. Les mortifications sont les débauches des Saints... Le salut est parfois un sauvetage. On est plongé dans une mer en furie. On n'a pas le temps de rire... *Initium est salutis notitia peccati*, a dit Sénèque. Louis, non pas en lui, mais autour de lui, a connu le péché : à tout prix, il s'en sauvera.

C'est pour se sauver de ce monde de corruption que, « sans doute dans un sursaut de dégoût et peut-être d'effroi, » il se lie, à dix ans, aux pieds de la Vierge de l'Annunziata à Florence, par un vœu de chasteté perpétuelle. Dès lors, sur l'océan déchaîné, il a trouvé la bouée : il s'y cramponne. Qu'on ne lui demande plus de complaisances pour ce monde auquel il vient de dire adieu. Il n'a plus d'yeux que pour le port... Le port, il en est encore loin ! Mais, quatre ans plus tard, fuyant la Cour, il entend, devant l'autel de Marie, l'appel : « Entre dans la Compagnie de Jésus ! » Trois années alors de luttes héroïques contre son père, qui n'entend rien à pareille vocation chez le jeune prince, son fils ; trois années au cours desquelles on épuise tout pour l'ébranler : intimidation, attrait des hautes études, séduction des plaisirs, séduction aussi des affaires, où il s'emploie par obéissance et avec un succès éclatant (son séjour de huit mois à Milan) [1].

Je ne crois pas, dit le P. Th., qu'il y ait, dans toute l'histoire des héros ou des Saints, une plus magnifique tragédie de l'énergie que l'histoire de la vocation de Louis... Pour peu que l'on comprenne la grandeur de l'enjeu — une couronne du Saint-Empire, — la grandeur des obstacles, la volonté d'un père aimant, obstinée par les préjugés de son siècle, de sa condition et de sa race, la grandeur d'une volonté calme et persévérante qui n'admet pas que rien soit impossible quand lucidement la volonté de Dieu a été connue, — alors il faudra avouer que toutes les tragédies du théâtre restent au-dessous de cette tragédie d'un enfant à qui on dispute son éternité, et qui s'arme d'une volonté de César pour avoir le droit de vivre pauvre, chaste, obéissant, — alors qu'il pouvait vivre prince fastueux et promis aux plus magnifiques indépendances.

... Quand Louis, une dernière fois après tant d'autres, fut venu dire à son père que la volonté de Dieu était qu'il entrât dans la Compagnie de Jésus, il se heurta à un dernier refus. Il s'était volontairement

[1] Lire un trait analogue dans la vie que M. Gabriel de la Rochefoucauld vient de publier du **Cardinal François de La Rochefoucauld**, in-8 de v-402 p., 8 photogravures hors texte, 25 f., Paris, Plon. Le futur cardinal, au sortir du collège de Clermont (Jésuites), s'en allait avec son frère Alexandre, l'un et l'autre en ecclésiastiques, l'un et l'autre aux environs de la vingt ou vingt-et-unième année, à Milan faire visite au grand évêque, à S. Charles à qui ils étaient apparentés par alliance (une sœur du Saint ayant épousé un Gonzague de Guastalla, famille à laquelle appartenait la grand'mère maternelle du jeune La Rochefoucauld). Arrivés à la dernière étape de leur voyage, à quelques lieues de Milan (1579), un seigneur leur fait offrir l'hospitalité dans son château. Le maître d'hôtel sait qu'ils sont de mœurs exemplaires : ce n'en sera que plus piquant de les faire tomber dans un piège. Il leur propose, pour égayer la soirée, d'introduire auprès d'eux une jeune dame. Sans défiance, ils acceptent, font les civilités ordinaires. La dame s'enhardit, et, stimulée par les regards du maître d'hôtel, se présente sous un jour qui ne laisse plus de doute aux deux jeunes gens. Alors, sans hésiter, ils se lèvent de table laissant la dame et le maître d'hôtel confus de leur erreur.

Le cardinal François de La Rochefoucauld, qui mourut en 1645 à quatre-vingt-huit ans après avoir connu sept rois et quatorze Papes, fut un grand homme d'Etat, et un grand homme d'Eglise, un de ces grands hommes d'Eglise que Dieu prodigua à notre pays en cette première moitié du XVII[e] siècle pour activer chez nous l'œuvre de la Renaissance catholique. M. Gabriel de La R. en avait tracé il y a trois ans une rapide esquisse, qui fut très remarquée alors et que nous avons présentée ici, *Ami* 1924, p. 740-3. Il élargit aujourd'hui et développe son esquisse en un superbe volume qui est une grande page de notre histoire religieuse au siècle d'Henri IV et de Richelieu, de l'histoire notamment de la réforme monastique menée si heureusement à bien en ce temps, — et tous ses lecteurs ajouteront en fermant ce livre : une touchante page d'hagiographie.

[1] On l'avait envoyé à Milan traiter une affaire très épineuse. Il y révéla une telle maîtrise, que, plus tard, au tard de sa vie, à vingt-trois ans, on vint, à son corps défendant, le retirer de son couvent de Rome pour le reporter au milieu des soucis de la terre, lui confier la mission 1° de réconcilier deux familles ennemies, la sienne et celle du duc de Mantoue (hostilité surgie à propos du fief de Solferino, que son oncle avait laissé injustement en héritage au duc de Mantoue et qui avait été revendiqué, armes en mains, par Rodolphe, héritier des droits de son aîné, Louis de Gonzague lui-même), et 2° d'éclaircir la situation matrimoniale de ce même Rodolphe son cadet, qui avait épousé la fille de son argentier, mais secrètement, sans que sa mère même sût qu'il y avait Sacrement, au point que la sainte femme avait fui le château pour ne pas habiter sous le toit du péché. Louis élucida tout ; et, un jour de mars 1590, un banquet de famille réunissait autour de Rodolphe sa mère et toute la parenté, heureux de saluer et de fêter la jeune marquise de Châtillon.

raidi, et avait parlé sans molle tendresse à un père que n'avaient pas ému tant de larmes et de prières, mais les forts ne sont parfois durs que parce qu'ils craignent leur propre faiblesse. Et du reste, comme le dit un stoïcien moderne, il leur paraît indigne d'un grand cœur de répandre au dehors les troubles qu'ils ressentent... Il rentre chez lui, et là, dévêtu, en larmes aux pieds de son crucifix, se flagellant et implorant, il fait violence à la puissance divine. Son père l'a suivi, et entr'ouvrant doucement la porte, il a tout vu... Il est changé, et accablé de douleur, il consent à tout. Louis a vaincu. *Agere et pati fortia christianum est.*

Alors, chez le jeune homme d'ordinaire si concentré, si méditatif, ce sera une explosion de jubilation :

J'atteste que la Compagnie de Jésus est le Ciel sur la terre, et si j'en étais jamais séparé, toutes les tortures du monde, avec allégresse je les supporterais, et l'enfer lui-même, je le traverserais pour te retrouver, ô Compagnie de Jésus !

Le P. Théolier croit que « ce qui déplaît le plus à nos imaginations modernes, en S. Louis de Gonzague (tant sont courtes nos sagesses qui croient que la Providence n'a qu'un moule et un modèle et, pour un peu, qu'elle ferait partie de telle chapelle mystique ou psychologique !), c'est cette prédominance qui nous apparaît, à lire la *lettre* de sa vie, de la RAISON réfléchie et presque didactique sur ces élans spontanés et frais de la vie profonde, tels qu'ils éclatent dans les vers ou les poèmes d'un S. Jean de la Croix, d'une Thérèse, d'une Angèle de Foligno... » Il est bien des demeures dans les châteaux de l'âme. D'aucune n'est absente la raison et la discipline. Il en est seulement où le travail de la raison est moins évidemment en relief que chez Louis de Gonzague. Dieu a voulu cette sainteté de Louis à l'encontre du protestantisme et de sa mystique orgueilleuse de la foi « sensible au cœur, » à l'encontre de la prière sentimentale et paresseuse qu'il inaugurait. En esthétique, en art, la forme la plus haute n'est-elle pas celle qui sait soumettre les plus tumultueuses inspirations à la réflexion froide qui les éclaire, les canalise, les ordonne et enfin les exprime à la mesure de notre géométrie humaine ? De même, dans un autre domaine, ne se pourrait-il pas que ceux-là aient le plus véritablement et complètement aimé, qui, mus par la force divine, ont voulu la doubler « de l'effort volontaire et réfléchi qui commande aux ailes un rythme régulier pour assurer et prolonger le vol ? » En Louis de Gonzague comme en Jean Berchmans, l'Eglise a canonisé les « exercices » spirituels et la volonté au service de l'amour. Ainsi sont domptées toutes les paresses, et abolie l'illusion d'un laisser-faire qui nous ferait oublier que nous sommes « les auxiliaires de Dieu. » Louis multipliera l'examen méthodique de la conscience ; il ne craindra pas de mettre l'ordre logique dans sa méditation (du moins si nous en jugeons par la seule qui nous soit restée) pour en épuiser toute la sève nourrissante... — « *Mais il y a la manière !* »

Aujourd'hui, comme au temps de Louis de Gonzague, la jeunesse cultivée est exposée à une renaissance du paganisme On en surprend des traces partout, à droite, à gauche, partout. On veut vivre sa vie pleinement ; et c'est la volonté même de Dieu. Mais, pour vivre sa vie pleinement, même dans l'ordre naturel, il y a des éléments à émonder, à sacrifier. Et l'on entend ne rien sacrifier, tout connaître, tout expérimenter de la nature comme de la surnature : violences orgueilleuses et gratuites que l'on appelle action, même la volupté, que l'on tente d'intégrer dans une vie que l'on veut en effet « intégrale. » Tel romancier, et qui se dit catholique, soutiendra avec sérénité que « les maîtres d'un jeune homme sont ses maîtresses. » Tel autre, mariant le Tibre et l'Oronte, l'Olympe et la Foi, le Calvaire et Cythère, propose comme loi de la vie la prière le matin et la volupté le soir... On l'appelle un « homme de la Renaissance » (cf. *Ami* 1926, p. 782).

« Plantez la croix sur l'Olympe, et mettez votre orgueil de vivre à mépriser ce que les viveurs — ces morts ! — appellent la vie... Et parce que vous êtes mystiques et tous un peu instinctifs, apprenez que jamais leçon ne vous fut plus opportune que la leçon du réfléchi et sérieux Louis. Comme toute son intelligence fut soumise dès le berceau à une discipline et à une logique sévères, il vous apprend que le grand flot puissant de la vie intérieure forme vite la mare paresseuse nourricière de rêves et de roseaux stériles, si l'humble raison conduite par l'énergie ne le canalise et ne double ainsi son courant pour en faire le fleuve, le père des moissons et des chênes... »

Dans le même sens, voir, *Bulletin salésien* d'octobre 1926, un article qui est d'un maître de l'éducation et de la psychologie surnaturelle. Le P. Auffray rappelle cette anecdote d'un excellent archiprêtre, l'honneur du clergé de France, orateur de renom, répétant devant un groupe de religieux : — « Concevez-vous cela, mes Pères ? Rue Lhomond (rue des Postes), à nos futurs colonels et généraux on offrait comme modèle, non pas S. Louis roi de France, guerrier, chef d'armée, époux et père de famille, mais S. Louis de Gonzague, ce bon petit jeune homme qui... » Et la diatribe continuait...

Oui, mais ce bon petit jeune homme a d'abord traversé ces Cours italiennes de la Renaissance, les milieux les plus terribles qui puissent être pour un enfant et un adolescent, Casale, Mantoue, Ferrare, Parme, Turin, Florence ! Et voilà un fond de toile, un décor sur lequel on a bien tort de jeter un voile total quand on parle du Saint : comment cependant saisir pleinement, sans cela, l'héroïcité de sa vertu et de ses renoncements, de ses renoncements à tout ce luxe, à cette profusion d'art, à ces ensorcellements... ? Louis a vu le mal, il l'a, malgré lui, touché des yeux et des oreilles, il l'a côtoyé pendant huit ans ; il a, comme il le dit, senti l'abîme d'iniquité où gisait cette société, et il s'est donné à Dieu.

Vraiment, ce « bon petit jeune homme » n'était ni un naïf ni un ignorant. Il pratique la modestie des yeux, ce qui est un sûr moyen de voir juste ; et l'on peut, dans cette jeune âme, admirer également les qualités de l'esprit et les qualités du cœur et de la volonté, la clairvoyance, la générosité, l'énergie persévérante.

II. — Un autre type de séminariste : Talleyrand : *Revue de Paris*, 1er janvier, *Talleyrand à St Sulpice et à la Sorbonne*, par G. Lacour-Gayet, de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à la Sorbonne (et chrétien). Talleyrand

entra en 1770, à seize ans, au Séminaire St-Sulpice, qui occupait alors, non point son emplacement d'avant la Séparation, mais la Place actuelle de St-Sulpice, en entier, masquant complètement la façade de l'église, avec entrée principale sur la rue du Vieux-Colombier. Il y demeura cinq ans. Quel souvenir en a-t-il gardé ?

Voici d'abord le témoignage de ses *Mémoires* :

...Cinq années d'humeur, de silence et de lecture... ; si longues et si tristes... Je fus au séminaire d'une tristesse qui, à seize ans, a bien peu d'exemples. Je ne formais aucune liaison. Je ne faisais rien qu'avec humeur. J'en avais contre mes supérieurs, contre mes parents, contre les institutions... On me croyait hautain, souvent on me le reprochait.. Helas ! mon Dieu, je n'étais ni hautain ni dédaigneux : je n'étais qu'un bon jeune homme, extrêmement malheureux et intérieurement courroucé...

Je fus si malheureux, dira-t-il longtemps plus tard à la duchesse de Dino sa nièce (au cours d'une de ces soirées de Valençay où il aimait à se raconter), je fus si malheureux que je passai mes deux premières années de Séminaire sans presque parler à personne. Je vivais seul, en silence... J'étais indigné contre la société, et je ne comprenais pas comment, parce que j'étais affligé d'une infirmité d'enfance, j'étais condamné à ne pas occuper la place naturelle qui m'appartenait.

Autre son de cloche maintenant, et combien divers ! Un jour, en 1815, au Congrès de Vienne, il disait à Alexis de Noailles : — « Quand je veux être heureux, je songe à Saint-Sulpice, et je me rappelle mes souvenirs de ce temps-là. Il y avait alors au Séminaire de bonnes têtes, M. Bourachot, Supérieur général, M. Le Grand, docteur de Sorbonne, et d'autres (Noailles ne se rappelle pas tous les noms que le prince lui a cité). M. Le Grand m'a donné de bien bons conseils. » — Un autre jour, le 13 novembre 1821, prononçant au Palais du Luxembourg l'éloge funèbre de son collègue de la Chambre des Pairs, le comte Bourlier, évêque d'Evreux, ancien Sulpicien, qui avait été souvent son hôte à la rue St-Florentin [1], il disait avoir « un plaisir particulier » à parler de St-Sulpice ; il célébrait leurs vertus, l'humilité de leur vie : « Ceux mêmes dont les talents, malgré eux, jetaient quelque éclat, se couvraient tellement de leur modestie, qu'il est arrivé à plusieurs d'entre eux de se dérober au gouvernement, qui aurait voulu les appeler à des places élevées » (ce qui pour Talleyrand est un prodige de vertu).

[1] C'est M. Lacour-G. qui le donne comme Sulpicien. En tous cas, il ne l'a pas été longtemps. Voici son *curriculum vitæ* d'après le recueil publié en 1907 sous ce titre : *L'Episcopat français*, avec Introduction de Mgr Baunard : né à Dijon 1731, élevé à Paris aux Robertins de St-Sulpice, professeur de théologie à Rouen, abbé commendataire (en 1775) de Varennes (au dioc. de Bourges), grand vicaire (en 1777) de l'archevêque de Reims (cardinal de Talleyrand-Périgord), député aux Assemblées du Clergé en 1780 et 1788, assermenté en 179., détenu à la Force pendant la Terreur, évêque d'Evreux en 1802 ; bon gallican comblé par Napoléon (baron de l'Empire et membre du Corps Législatif), d'une extrême complaisance pour le pouvoir civil, adhère au projet (1809 et 1811) qui à défaut du Saint-Siège déférait au métropolitain l'institution canonique des évêques nommés par l'Empereur, approuve (1810) les causes invoquées pour la rupture du mariage de Napoléon, porte à Savone (sur ordre de l'Empereur) les Actes du Concile national de 1811, incite vivement (toujours sur Commission de Napoléon) le Pape (à Fontainebleau, 1813) aux concessions d'un nouveau Concordat ; comte de l'Empire ensuite et Sénateur ; Pair de France en 1814. — Il était très lié avec Talleyrand dès avant 1789.

De ces deux témoignages, auquel faut-il se tenir ? Les *Mémoires,* en soi, ne méritent pas créance : Talleyrand y pose devant la postérité. Je crois cependant que, *in casu,* ils disent vrai. Talleyrand n'a pu être que très malheureux au Séminaire ; et les joies libidineuses qu'il y a goûtées n'ont rien de commun avec la joie pure des Séminaristes heureux de consacrer à Dieu les prémices de leur vie.

Car, séminariste triste, il fut surtout un triste séminariste. Il ne dit mot, dans ses *Mémoires,* de l'enseignement reçu au Séminaire. Il parle de ses lectures ; il passait à lire tous ses temps libres, notamment ses récréations. Il dévorait surtout les récits de voyages, d'aventures maritimes, image, songeait-il, des changements soudains qui pourraient se produire dans sa situation. Il recherchait les livres qui étaient en harmonie avec son état d'âme en révolte, « les livres les plus révolutionnaires, dit-il, que je pouvais trouver, me nourrissant de l'histoire des révoltes, des séditions et des bouleversements de tous les pays. » Et, dès ce temps-là, ses mœurs étaient déréglées. Vitrolles dira plus tard « que les deux grands mobiles de cette existence ont été l'amour des femmes et l'amour de l'argent. » Pour les femmes, il a commencé dès le Séminaire. On lui connaît deux aventures : l'une, dont il n'a rien dit, mais qu'il a laissé circuler sans y opposer jamais de démenti ; l'autre, qu'il a racontée tout au long.

Voici la première. Il était au Séminaire depuis quelques mois, quand il lia connaissance, par une fenêtre, avec la fille du plus riche rôtisseur du quartier, qui n'avait guère plus de quatorze ans ; il sauta le mur pour l'aller trouver la nuit ; il la reçut même dans sa cellule, à l'insu du concierge qui ne l'avait pas reconnue sous son déguisement de patronnet apportant des friandises pour la Pentecôte.

La seconde aventure remonte à sa dix-huitième année. Il avait remarqué la jeune fille aux offices paroissiaux de St-Sulpice. Un jour de pluie, il lui offre, à la sortie de l'église, la moitié de son parapluie ; elle se laisse reconduire jusque chez elle, qui était tout à côté, rue Férou, nº 6 ; puis, « comme une jeune personne très pure, » elle lui propose de revenir. Il revient en effet, et deux années durant, de 18 à 20 ans, ce seront des visites presque quotidiennes. Elle avait vingt-cinq ans. Ils se découvrirent tout de suite un sujet commun de conversation, la tyrannie des parents, qui les avaient contraints l'un et l'autre dans leur vocation, lui, en le poussant au Séminaire, elle, en la forçant à entrer au théâtre (à la Comédie Française, où elle était connue sous le nom de Luzy).

Talleyrand donne à entendre que ses supérieurs de St-Sulpice fermèrent les yeux sur les visites rue Férou. Est-ce vraisemblable pour une aventure qui se poursuivit deux ans, presque tous les jours ? Un pamphlet aussi de 1790 nous parle de « la dépravation des mœurs du séminariste, » de

ses « honteux excès, » et dit qu'il « ne dut qu'aux conditions inséparables de sa naissance, et surtout aux égards que l'on avait pour les vertus et les mérites de M. l'archevêque de Reims, son oncle, de ne pas être renvoyé avec éclat »

D'autre part, s'il est vrai que Talleyrand était encore à St Sulpice quand il soutint avec succès en Sorbonne, le 22 septembre 1774, la thèse appelée Tentative, pour le baccalauréat en théologie (dédiée à la Sainte Vierge et portant sur ce sujet : *Quænam est scientia quam custodient labia sacerdotis ?)* — préparée sans doute avec son directeur d'études, son « théologien » du Séminaire Charles Mannay [1], — par contre il est certain qu'il n'était plus à St-Sulpice, quand il reçut l'année suivante, à vingt-et un ans, le sous-diaconat.

Or, comment expliquer, sinon par une absence forcée, qu'il ne l'ait pas reçu, à Paris même, avec l'ensemble de ses condisciples ? Il a dû être éconduit de St-Sulpice. Malheureusement on ne peut pas interroger les registres de sortie du Séminaire, qui sont perdus pour cette année 1775.

Des autorités respectables parlent d'un séjour du jeune abbé au Séminaire d'Angers : on donne les détails d'une débauche de table qu'il y aurait faite en cachette avec ses nouveaux condisciples le soir du dimanche gras ; on raconte aussi une farce de mauvais goût qu'il aurait commise en allant cacher dans le lit du Supérieur un enfant nouveau-né. — Une autre anecdote, mais antérieure, nous le montre à Versailles, au boudoir de Mme Dubarry (donc avant la mort de Louis XV, 10 mai 1774), en compagnie de Choiseul-Goutfier, Lauzun, Narbonne. Ceux-ci divertissaient la courtisane du récit de leurs bonnes fortunes ; Talleyrand seul restait silencieux : — « Hé quoi ? lui dit la Dubarry : qu'avez-vous à ne rien dire ? Pas une bonne fortune ! — Ah ! Madame, je fais une réflexion bien triste. — Quoi donc ? — Paris est une ville où il est bien plus facile d'avoir des femmes que des abbayes. » Quelques jours plus tard, le silencieux récoltait deux bénéfices.

C'est le 1er avril 1775 qu'il a reçu le sous-diaconat, à Paris, à St-Nicolas du Chardonnet, des mains d'un La Motte Fénelon, évêque de Lombez. Plusieurs de ses condisciples ont porté témoignage de son « humeur de chien » en cette occurrence : — « On me force d'être ecclésiastique ; on s'en repentira... Ils veulent faire de moi un prêtre : eh bien ! vous verrez qu'ils en feront un sujet affreux. Mais je suis boiteux, cadet, il n'y a pas moyen de me soustraire à ma destinée. »

Quelques mois plus tard (11 juin 1775), il était au Sacre de Louis XVI, à Reims. Evénement qui fit battre d'espérance le cœur de la France entière : Danton, alors âgé de seize ans, y était venu à pieds, d'Arcis-sur-Aube, pour voir « comment on faisait un roi. » Les jours suivants, Talleyrand assista au toucher des écrouelles : 2 400 malades étaient rangés dans les allées du parc de l'abbaye, le roi les touchait un à un, en prononçant les paroles qui appelaient le miracle : — « Dieu te guérisse, le roi te touche. » Enfin, le jeudi 15 juin, Fête Dieu, la procession solennelle clôturait magnifiquement ces cinq jours de pompes religieuses et d'apothéose monarchique.

Est-il possible que le jeune sous-diacre n'ait pas éprouvé quelque émotion religieuse au cours de ces journées extraordinaires ?... En tout cas il n'en a rien dit : pas un mot n'en a transpiré dans ses *Mémoires*. Tout ce qu'il a cru devoir rappeler, à propos de ces solennités, c'est ceci, qui est à citer textuellement :

« C'est du sacre de Louis XVI que datent mes liaisons avec plusieurs femmes que leurs avantages dans des genres différents rendaient remarquables, et dont l'amitié n'a pas cessé un moment de jeter du charme sur ma vie. C'est de Madame la duchesse de Luynes, de Madame la duchesse de Fitz-James et de Madame la vicomtesse de Laval que je veux parler. » (Cette dernière devait plus tard se faire une réputation par ses désordres et compter Talleyrand lui-même parmi ses amants).

Trois mois après le sacre, Louis XVI lui donne l'abbaye de St-Denis de Reims ; ci : revenu de 18 000 livres. — De plus, cette année même se tenait l'assemblée (quinquennale) du clergé : le jeune abbé y est député par la province de Reims. Mieux : il en est nommé promoteur, poste d'importance qui équivalait à celui de ministère public auprès des tribunaux. Il y fait un mémoire pour établir que les biens de l'Eglise doivent être exempts de tous les devoirs féodaux : écho de la grande querelle que l'édit de Machault avait provoquée ou fait revivre en établissant vingt-six ans auparavant l'imposition du vingtième. Quatorze ans plus tard, à la Constituante, Talleyrand sera le premier à proposer de jeter les biens d'Eglise dans le gouffre du déficit, en les mettant « à la disposition de la nation. » Mais on n'en était pas encore là ; et il fit si bonne mine à cette assemblée de 1775 que l'on songea dès lors à lui réserver un jour une place d'agent général du clergé (nom sous lequel on désignait les ecclésiastiques élus pour cinq ans qui, d'une assemblée à l'autre, avaient mission de représenter le clergé et de défendre ses intérêts auprès du gouvernement). Il avait le vent en poupe, et était promis à l'épiscopat.

Mais il fallait d'abord recevoir le diaconat et la prêtrise. Ne pouvant ou ne voulant rentrer au Sé-

[1] Qui désormais sera l'ami — et le protégé — de Talleyrand et de son oncle l'archevêque de Reims. Talleyrand, devenu en 1780 agent général du clergé, prendra Mannay comme sous-agent, et l'archevêque de Reims le nommera vicaire général et chanoine. Emigré en Angleterre pendant la Révolution, Mannay devient évêque de Trèves en 1802, baron de l'Empire en 1808, joue dans les années 1809-1814 un rôle qui ne lui fait pas honneur : il est, avec l'archevêque de Tours et les évêques d'Evreux et de Nantes, membre de la Commission ecclésiastique chargée d'imposer au Pape les volontés impériales ; à Savone et à Fontainebleau, pendant et après le Concile national de 1811, il se montre partisan résolu de l'Empereur et y gagne un siège de Conseiller d'Etat. Trèves étant devenu ville prussienne après la chute de Napoléon, le roi de Prusse le contraint à démissionner, sous peine d'internement en forteresse (1816). L'année suivante, ses amis lui font obtenir du roi l'évêché d'Auxerre, rétabli par le projet de Concordat de 1817 ; puis, ce siège n'ayant pas été maintenu, on le transfère (1820) à Rennes, où il meurt en 1824. Il était resté toujours en rapports affectueux avec Talleyrand, qui le reçut des mois durant à Valençay.

minaire St Sulpice, il est admis à la Sorbonne, d'abord comme hôte, *hospes*, puis comme associé, *socius* : deux années à passer en compagnie de clercs occupés de théologie. La règle de la maison était ainsi définie : *Vivere socialiter et collegialiter et moraliter et scholariter*, « vivre dans une communauté aimable et irréprochable, en travaillant. » De morale il reconnait lui-même qu'il ne se souciait pas, préludant au genre de vie scandaleux qui sera bientôt le sien dans sa maison de Bellechasse.

Dans ces conditions, il ne pouvait guère songer à recevoir les ordinations des mains de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, prélat de mœurs très pures, qui, étant proviseur de Sorbonne, disposait de moyens d'information immédiats sur les clercs sortis de cette maison. Il résout donc de changer de diocèse, et demande à son oncle (septembre 1779) de l'incorporer à son diocèse de Reims : ce qui lui est accordé. Sans retard, François-Joseph de La Rochefoucauld-Bayers, évêque de Beauvais [1] et suffragant de Reims, lui confère le diaconat (17 septembre).

Trois mois plus tard (18 décembre 1779) il était ordonné prêtre dans la chapelle de l'archevêché de Reims. La veille, son ami Choiseul-Gouffier l'avait trouvé en proie à une crise de larmes, de désespoir, de rage de devenir prêtre malgré lui. Choiseul essaya de le détourner de l'ordination ; mais il s'y refusa, parlant de sa mère, de l'éclat qui en résulterait : — « Non. Il est trop tard, il n'y a plus à reculer. » Le lendemain 19 décembre, IV[e] Dimanche de l'Avent, il célébrait sa première messe, et ses parents, sa pieuse mère, son honnête père, recevaient la Communion de sa main. Le même jour, son oncle le nommait vicaire général de Reims [2].

III. — C'est encore de Talleyrand que nous parle M. Lacour-Gayet dans son *Centenaire d'un soufflet, Revue Bleue,* 15 janvier 1927 C'était le 20 janvier 1827, à l'issue du service funèbre célébré alors chaque année pour Louis XVI et Marie-Antoinette (service avancé d'un jour cette année-là, le 21 tombant un dimanche) Y avaient assisté : toute la Cour (sauf le Roi lui-même), le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc et la duchesse d'Orléans, tout le Corps diplomatique, des députations de tous les grands corps de l'Etat, des officiers de l'Etat-Major, les grands officiers de la Maison du roi, et, au premier rang, le grand Chambellan, Sa Seigneurie le prince de Talleyrand (alors âgé de soixante-treize ans) [3].

La dernière absoute dite, la cérémonie terminée, Talleyrand venait de reconduire la Dauphine à la portière de son carrosse, quand tout à coup la barrière qui séparait les personnages officiels de la foule des assistants est brusquement écartée : un homme d'une quarantaine d'années, vêtu de noir, ruban de la Légion d'Honneur, foncé, l'air menaçant, sur Talleyrand et lui applique sur la joue « le plus grand soufflet qui se soit jamais donné. » Talleyrand chancelle, tombe ; on s'empresse, on le relève, on le reconduit à sa voiture. On l'avait cru assassiné. Mais ce n'est rien de grave ; il s'en tire avec quelques sangsues et quelques jours de chambre. Charles X lui exprime sa sympathie à l'occasion de ce scandaleux incident : — « Sire, répond le prince avec l'orgueil et l'esprit d'un gentilhomme, c'était un coup de poing. » Un Talleyrand-Périgord pouvait avouer un acte de brutalité ; il ne pouvait avouer un affront.

L'agresseur, arrêté sans résistance, avait déclaré se nommer Marie-Armand, comte de Guerry-Maubreuil, marquis d'Orvault. La police judiciaire avait tout un dossier sur lui. Maubreuil (c'est sous ce simple nom qu'on le désignait d'ordinaire) avait fait le coup de feu dans les rangs des derniers Chouans, tout jeune encore, au temps du Directoire. Plus tard, on le trouve écuyer du roi Jérôme de Westphalie. A la fin de l'Empire, on le prend à spéculer sur les fournitures militaires. Le 31 mars 1814, jour de l'entrée des Alliés à Paris, il se signale par la fougue de son zèle royaliste ; il attache à la queue de son cheval sa croix de la Légion d'Honneur. — Quelques jours après, le voici mêlé à une aventure bien singulière. Un émissaire de Talleyrand, prétend-il, l'aurait chargé 1° d'assassiner Napoléon, alors encore à Fontainebleau, et 2° de reprendre les diamants et les bijoux avec lesquels la reine de Westphalie s'apprêtait à quitter la France. Il aurait repoussé avec horreur le 1°, dit-il ; mais il s'acquitta du second point en attaquant, le 21 avril 1814, sur la route de Fontainebleau à Sens, la voiture de la reine de Westphalie, à qui il enleva 100.000 fr. en or et 4 à 5 millions de diamants. Poursuivi pour ce vol, relâché, arrêté de nouveau, il fut condamné par contumace à cinq ans de prison (1818). Rentré en France, il n'avait cessé de se plaindre de Talleyrand, premier auteur, disait-il, de ses malheurs judiciaires, lui-même n'ayant été qu'un agent d'exécution qui avait obéi au Chef du Gouvernement provisoire de 1814.

De sa prison de St-Denis, il écrit au juge de paix, le soir de ce 20 janvier 1827, que, s'il a souffleté le prince, c'était pour venger l'honneur de sa famille et pour l'obliger à s'expliquer publiquement avec

[1] L'un des futurs martyrs de septembre 1792 ; béatifié l'an dernier (*Ami* 1926, p. 769).

[2] Sur le reste de la carrière ecclésiastique de Talleyrand, voir *Ami* 1903, p. 484-494 ; sur son mariage, 1906, 655-6 ; sur sa mort, 1904, 390-5 ; nouveaux documents sur sa mort et sur les années qui l'ont précédée, 1910, 401-6, 545-551, 641-8. Beaucoup de gens ont trouvé que Mgr Dupanloup avait été, en l'occurrence, singulièrement optimiste. Mgr Dupanloup était mieux placé que nous pour voir juste ; et les nouveaux documents exhumés nous montrent comment, au cours des années qui ont précédé la mort, la miséricorde divine se préparait les voies qui devaient lui ménager l'accès vers cette âme. C'est un chapitre assurément admirable de l'histoire des miséricordes divines.

[3] Par deux fois, au temps du Directoire, en 1798 et 1799, Talleyrand, en grand costume de ministre de la République, avait pris part aux pompes officielles de la fête révolutionnaire du 21 janvier. C'était le temps où il déclarait à Barras et à ses collègues qu'il était « régicide dans le cœur et associé à toutes leurs responsabilités révolutionnaires, » — le temps aussi où il mettait sa signature autographe au bas d'une lettre (à Bernadotte, ambassadeur à Vienne, en janvier 1798) où il parlait (dans le style des bureaux d'alors) de « la fille Capet », la malheureuse princesse de vingt ans qui est maintenant Dauphine de France et devant laquelle il se répand en démonstrations de respect les plus dévotieuses où jamais chambellan se soit prosterné.

lui, tout le monde, Cour, Chambres, Justice tremblant devant ce traître impuni.

On le laissa s'expliquer tant qu'il voulut au tribunal. Talleyrand déclarant qu'il ne l'avait jamais vu ni connu, ni eu aucune relation avec lui. Puis, le 24 février, il fut, pour son acte du 20 janvier, condamné à 5 ans d'emprisonnement, 10 ans de surveillance de la haute police, 500 fr. d'amende et 3.000 fr. de cautionnement. Le soufflet avait été rude, la condamnation ne l'était pas moins : elle fut réduite à 2 ans de prison devant la Chambre des Appels de police correctionnelle.

Maubreuil purgea sa peine dans la prison de Poissy, puis dans une maison de santé de Paris. Désormais, il vivra d'expédients, de placets, de subsides de Louis-Philippe puis de Napoléon III. En 1866, sous le nom de marquis d'Orvault, il épouse, à 82 ans, Catherine Schumacher, qui, dans le monde où l'on s'amuse, se faisait appeler Mme de Labruyère. Il mourut à Paris le 17 juin 1869, dans une situation voisine de la misère.

IV. — Mgr Jouin vient de développer en un grand volume (tome XII de son *Péril judéo-maçonnique :* IIe Partie : *Les actes de la Contre-Eglise)* le travail dont il a donné la primeur en 1925 et 1926 à la R. I. S. S. (*Revue Internationale des Sociétés secrètes)* sur **Les Lois laïques et la France Maçonnique : La loi de l'enseignement jusqu'en 1876**, gr. in-8 de 246 p., 12 f., Paris, R. I. S. S., avenue Portalis, 8, et libr. Emile-Paul. Nous avons à plus d'une reprise l'an dernier signalé ici les principaux chapitres de ce grand travail au fur et à mesure de leur apparition. Nous les avons signalés parce que cette question du rôle de la Maçonnerie dans les préparations du laïcisme scolaire dès les temps du Second Empire et dans les premières années de la IIIe République est fort à l'ordre du jour : elle a dû même être posée comme thème de Conférences ecclésiastiques, si nous en jugeons par les nombreuses demandes de renseignements qu'elle nous a attirées. Mgr Jouin possède la plus complète Bibliothèque maçonnique qui soit au monde. Tout son livre est fait d'une documentation rigoureuse, méthodiquement exposée et pénétrée d'une ardeur polémique dont on ne saurait trop admirer la vigueur chez un homme dont la naissance remonte à l'an 1844. Une table alphabétique très développée (12 pages sur 2 colonnes), presque toute en noms propres, permet de retrouver instantanément tous renseignements désirés.

Au même thème général se réfère le travail que M. Jean Guiraud a entrepris (*Nouvelles Religieuses* du 15 déc., des 1er et 15 janvier, 1er fév.) sous ce titre : *L'organisation de l' « action laïque » sous le Second Empire.* Toute la Législation anticléricale de la IIIe République, à entendre certains libéraux, ne serait que mesures de défense et représailles contre les catholiques qui, compromettant l'Eglise dans leur politique monarchiste, ont fait une guerre à mort à un régime qui ne demandait qu'à vivre en paix avec eux.

Or, M. Guiraud établit que, bien avant son avènement, le parti républicain avait élaboré tout le plan anticlérical qu'il a réalisé ensuite au pouvoir et que, dès le temps de l'Empire, le parti républicain était foncièrement irréligieux.

« Le promoteur de l'enseignement laïque en France, a dit Gambetta (qui s'y connaissait), c'est Quinet. » — Buisson, lui aussi, salue en Quinet [1] son maître : — « Quinet, dit-il, a tracé tout un programme d'éducation civique dont les lois scolaires de la IIIe République ont commencé la réalisation, mais qui, selon la pensée de Quinet, doit grandir à mesure que grandira la conscience républicaine. »

Or, dès 1857, dans sa *Révolution religieuse au XIXe siècle,* tirant à l'adresse de la France les conséquences de l'oracle qu'il avait émis quelques années auparavant dans ses *Révolutions d'Italie* (1848), il écrivait :

1° Que, pour sauver la France en l'arrachant à la déshonorante tutelle du catholicisme, il fallait lutter jusqu'à la mort contre l'Eglise romaine ;

2° Que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, que le triomphe de l'enseignement laïque étaient nécessaires mais insuffisants ; qu'il fallait en outre détruire le catholicisme par la force ;

3° Qu'il fallait concentrer contre le seul catholicisme toutes les forces conjurées des autres confessions chrétiennes et de la philosophie inspirée par la Révolution, la démocratie ne devant exclure aucune secte, aucun groupe religieux pourvu qu'il fût en dehors de l'Eglise romaine ;

4° Que dans cette lutte sans merci chacun devait donner le bon exemple en renonçant pour ses enfants aux cérémonies catholiques, telles que le baptême et la première communion :

> La discussion ne suffira pas, ajoutait-il ; il faudra bien que l'autorité s'y joigne pour fermer les églises, car jamais une religion n'a disparu sans l'intervention du pouvoir.

La secte que Quinet appelait plus spécialement à l'assaut était le protestantisme libéral. Et de fait, ce sont deux protestants libéraux qui, à sa suite, ont mené le mouvement dès la fin de l'Empire : Ferdinand Buisson, né 1841, et Félix Pécaut, né 1828 † 1898 : — « Si la pensée de Jules Ferry est devenue pratique, écrivait Auguste Sabatier (mort doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris), si elle s'est réalisée au point qu'elle est devenue indéracinable des lois de notre pays, c'est à MM. Buisson et Pécaut et à quelques autres hommes associés à leur œuvre et animés de leur esprit que certainement on le doit. » Jules Ferry n'était même pas déiste, écrit Debidour, qui, collaborateur et ami d'Aulard, doit connaître ce monde-là ; Gambetta non plus, ni Rochefort. Beaucoup (Spuller, Paul Bert, Brisson, Clemenceau, Ranc, Challemel-Lacour) s'inspireront du positivisme de Comte. Mais tous, en cette veillée des armes où se

[1] Quinet est mort en 1875, député radical à l'Assemblée de 1871. — Sur la religion de cet homme, voir *Ami* 1903, p. 279-281.

préparait l'avènement de la République, s'orientaient dans le sens de l'anticléricalisme le plus militant, — d'un anticléricalisme qui effrayait Thiers, lui aussi de l'opposition à l'Empire :

> Le malheur, disait Thiers à Mme Adam (l'Egérie, alors, de Gambetta) [1], c'est que Gambetta et lui (Brisson), destinés peut-être à nous dominer un jour, sont d'accord dans leur haine du catholicisme et nous infectent tous. Les formules de Brisson m'épouvantent, moi, vieux petit bourgeois de la Vieille France... C'est un déchaînement des athées, des matérialistes, des antispiritualistes, gens qui sous l'étiquette d'anticléricalisme dominent le parti libéral et républicain (sous l'Empire)... Votre Gambetta est un danger politique et social. Votre Brisson est un danger moral et national.

Jules Favre, né 1809, une vieille barbe comme Thiers, est aussi de ceux qu'effraye le matérialisme athée de la jeune génération républicaine de 1865. Reçu à l'Académie Française en 1867 à la place de Cousin, il rend un solennel hommage au Dieu de la philosophie, « qui par la raison se révèle à la conscience, le Dieu dont l'âme immortelle garde l'ineffaçable image, le Dieu d'esprit et de vérité ; » il va plus loin encore et affirme l'harmonie de la philosophie et de la religion « ayant leur source en Dieu, s'unissant en remontant à lui par la même route, celle de la science et de la liberté. »

Jusque de son exil d'Angleterre, le vieux conspirateur italien Mazzini (né 1808) écrit à Quinet :

> La nouvelle génération renie Dieu, l'immortalité, l'amour, promesse éternelle, l'avenir de ceux qu'elle aime, la croyance dans une vie providentielle, tout ce qu'il y a de bon, de grand, de beau, de saint dans le monde, toute une héroïque tradition de grands penseurs religieux depuis Prométhée jusqu'au Christ, depuis Socrate jusqu'à Kepler, pour s'agenouiller devant Comte ou Büchner.

Tout cela, cris d'alarme échappés à des poitrines de vieillards apeurés. Les jeunes ont pour oracle le cri de guerre à Dieu lancé par Proudhon du sein des Loges : *Justice à tous les hommes et guerre à Dieu !* — ou la maxime de Blanqui : — *Ni Dieu ni maître !*

Dans cet ordre d'idées, lire encore, *Foi catholique*, nov.-déc. 1926 : *L'Ecole sans Dieu*, par Mgr Negre, archevêque de Tours (à suivre) ;

Le Droit des Familles vis à vis de l'Etat en matière d'enseignement et d'éducation, in-16 de 32 p., 2 f., Lille, R. Giard : travail dont le fond est emprunté à un Rapport présenté par M. H. Dehove (prof. aux Facultés catholiques de Lille) au XXXIVe Congrès des Jurisconsultes catholiques. Il y a urgence de déraciner de l'esprit public le dogme révolutionnaire de l'omnipotence de l'Etat en matière d'enseignement. L'exposé lumineux de M. Dehove sera pour nos cercles d'études un excellent fil conducteur. Il s'est placé, dans son Rapport, au point de vue du pur droit naturel ; il ajoute ici un chapitre final sur le point de vue surnaturel et le rôle qui revient dans l'espèce à l'Eglise ;

Quelques Sacristains de la Chapelle laïque, par Maurice Brillant, in-12 de 216 p., 12 f., Paris, *Spes*, ou ce que l'on enseigne en fait d'histoire des religions à nos Ecoles normales primaires supérieures, sociologie à la Durkheim, la gloire du totem, le triomphe du tabou, la chanson du bouddhisme athée, *oremus Societatem...* ; ce que M. le professeur Bayet enseigne en fait de morale à ses lecteurs du *Quotidien ;* ce qu'on enseigne en fait de mystique à la suite de l'Américain Leuba. Le secrétaire du *Correspondant* a trouvé, dans les auteurs qu'il passe en revue ici, « une espèce de somme des erreurs modernes, des confusions, préjugés et naïvetés diverses touchant la religion ou la morale. » Et il nous brosse de tout cela une série de tableautins qui donnent à son livre l'attrait d'une séance de cinéma ;

Minerve et le charcutier, par René Benjamin, 1 vol. gr. in-8 de 348 p. sur papier de luxe, 25 f., Paris, Nouv. Librairie Nationale : un titre qui sent son helléniste, son fervent d'Aristophane, et son pourfendeur de démocratie, toujours à l'exemple d'Aristophane. M. R. Benjamin a inauguré cet hiver au *Figaro* une vigoureuse campagne contre l'école laïque, ce produit essentiel de la pseudo-démocratie révolutionnaire et maçonnique ; et il recueille dans ce volume trois œuvres dont le caractère commun est d'arracher à la démocratie son masque : 1° *Valentine*, ou le « tableau de la balourdise et des canailleries du régime, » avec grouillement de politicards qui ne sont que les exemplaires modernes du Charcutier d'Aristophane ; — 2° *Il faut que chacun soit à sa place*, comédie en trois actes et une vingtaine de personnages (ministre, sous-préfet, maire, professeur de Sorbonne, journaliste, avocat, etc.) ; satire, comme *Valentine*, de la démocratie ; — 3° *Villandry ou le visage de la France*, visage d'ordre et de sagesse. Pages de satire mordantes à l'excès, où assurément bien des traits sont à prendre, et d'autres à laisser, comme déjà dans la série donnée précédemment à l'*Echo de Paris* contre certains MM. de Sorbonne par l'auteur (qui est collaborateur aussi de la *Revue Française) ;*

Nos Responsabilités sociales, par Albert Muller, S. J., professeur d'Economie politique à l'Institut St-Ignace, in-8 de 110 p., 5 f., Paris, *Spes :* 1° ce que c'est que *l'ordre social :* destinée de l'homme dans le plan divin, et secours qu'il doit trouver, pour la réaliser, dans la vie en société ; 2° la *Crise sociale* d'aujourd'hui : le gaspillage humain, et l'œuvre honteuse d'hommes hypnotisés par le matérialisme ; 3° les *responsabilités ;* 4° les *remèdes :* conciliation des intérêts, compréhension mutuelle, action surtout. Exposé admirablement clair, logique et mesuré ;

L'Œuvre sociale d'Albert de Mun, par Henri Fontanille, in-8 raisin de VII-276 p., 20 f., Paris, *Spes*. Thèse de doctorat en droit, et construite comme une thèse, avec la solidité de matériaux, la logique, la sûreté de méthode que l'on requiert de ce genre de travaux. C'est une œuvre magistrale, une grande « œuvre d'historien, » comme dit Mgr Julien dans l'éloquente lettre de félicitations qu'on lira en tête du volume. — Trois parties : 1° *Les Précurseurs :* l'Ecole de l'Avenir ; Ozanam ; Le Play ; les influences de l'étranger (Ketteler, Vogelsang, l'Union de Fribourg) ; les influences immédiates (Emile Keller ; La Tour du Pin) ; — 2° *La Doctrine :* les principes ; les critiques auxquelles elle fut en butte ; — 3° *Les Réalisations :* La vie publique d'A. de Mun ; l'œuvre législative (série de lois protectrices de l'ouvrier) ; les Œuvres sociales ; les Cercles catholiques d'ouvriers ; les Cercles d'études, l'A. C. J. F., les Secrétariats sociaux, la C. F. J. C., les Semaines sociales, l'Action Populaire. De Mun est le personnage le plus représentatif du mouvement catholique social. Sa gloire propre est d'avoir été de 20 ou 30 ans en avance sur son époque, ce qui suppose chez lui, écrit Mgr Julien, autant de courage que de clairvoyance. Et,

[1] Sur la conversion de Mme Adam et son livre : *Chrétienne*, voir *Ami* 1919, p. 791. Elle notait, en ces années d'avant 1870, que Challemel-Lacour, le grand, le serein philosophe du parti républicain, Challemel-Lacour « déteste encore moins l'Empire et le militarisme que la *robe noire*. Lui si calme, il perd tout sang-froid quand on parle de cléricalisme. L'Eglise le met hors de ses gonds et nul ne peut en prendre la défense, même historique, devant lui ! » — Mme Adam est nonagénaire depuis l'automne dernier (née 6 octobre 1836). Voir, sur l'ensemble de sa vie, un article très attachant dans *Revue Française* du 23 janvier. Nous avons annoncé, en 1925 (*couv.*, p. 206), son émouvante plaquette, *Rome au Jubilé*.

comme il arrive aux hommes d'avant-garde, plus d'une fois il s'est rencontré avec ses adversaires, en même temps qu'il étonnait et peut-être alarmait ses amis. Il a été, selon le mot de Goyau, « comme le contemporain d'un avenir dont Dieu seul sait encore s'il est proche ou lointain. »

L'Héritier, *roman,* par Eug. Labelle, in-12 de VII-200 p., 9 f., Paris, *Spes :* roman social ; s'attaque au grand fléau que désigne discrètement le titre : la question de l'héritage à maintenir indivis, la stérilité voulue. Deux jeunes gens s'épousent, l'un et l'autre enfants uniques et à l'expresse condition, formulée par les parents, que de leur union ne naîtra qu'un enfant unique. D'où une série de catastrophes dont l'amoncellement coup sur coup donne le frisson. « Roman, » dit l'auteur, mais roman vécu, roman où tous les traits sont pris de la réalité, fruits d'une enquête menée avec la conscience d'un historien. M. Labelle sait être historien aussi ; et les lecteurs de la *Croix* n'ont pas oublié les pages qu'il leur a données et qu'il a recueillies ensuite en volume sur **Les Hohenzollern et l'Allemagne,** *Histoire d'une Dynastie et d'un Empire* (Paris Toira) M Labelle est prêtre, professeur en un de nos collèges libres du pays manceau : c'est dire avec quel tact il a mené son enquête, un tact qui ne fait qu'accentuer pour le lecteur la rigueur démonstrative et la force apostolique de son œuvre, dont les scènes se déroulent dans des paysages délicieusement décrits. En tête, une éloquente préface d'E. Baumann.

Quatre nouveaux volumes de la Collection E. V. F., les deux premiers étiquetés série B, donc pour jeunes gens à partir de 16 et 18 ans : **L'Appel de la Race,** par Pierre de Mazenod, 12 f. : drame au cœur d'un officier alsacien qui, appelé d'abord en 1914 à servir dans les rangs ennemis, ne tarde pas à percevoir aux profondeurs de son âme l' « appel » de la France, sous l'influence surtout d'une cousine, Française ardente et veuve de guerre, des premiers jours de la guerre : au moment où un mariage apparaît possible, le jeune homme tombe mortellement frappé ; — **Mademoiselle de Rivère institutrice,** par Jeanne Landre 12 f : peinture bien attachante d'un cœur de jeune fille délicate, sensible et raisonnable (elle a 30 ans), institutrice dans une famille de nouveaux riches : elle se voit aimée par le frère de son élève (un jeune homme de vingt ans) ; elle aussi l'aime, mais elle impose magnifiquement silence à son cœur, elle force l'admiration de tous, et devient l'ange gardien non seulement du jeune homme, que son influence sauve du mal mais de ses sœurs aussi. Sa tâche finie dans cette famille, elle se voue au soin des malades dans un hôpital ; — **La Femme et l'Image,** par E Velletaz étiqueté Série C, donc pour lecteurs de formation morale achevée : à peine y aurait-il à en effacer quelques phrases un peu chaudes pour que l'œuvre fût bonne à toutes mains, et nous voudrions qu'on le fît dans une prochaine édition. Car c'est une œuvre vraiment très belle, imprégnée de sens chrétien, d'un sens très profond des divines miséricordes, du sens aussi de la vertu purificatrice d'une belle « image, » d'un tableau idéal de Madone ; — **Une hirondelle dans la jungle,** par la comtesse de Baillehache : série A, donc pour toutes catégories de lecteurs : histoire d'une jeune fille de la société parisienne, qui, transplantée en Zambézie, y rencontre un jeune homme d'origine française, un descendant de ces garnisons françaises (trop oubliées) du Cap qui ont failli, à la fin du XVIII^e^ siècle et au commencement du XIX^e^, en faire une colonie de la France. Mais le plus vif intérêt du livre, à nos yeux, est d'ordre surtout géographique et historique, grâce aux scènes très pittoresques évoquées ici de ces régions inconnues sur lesquelles l'Angleterre a finalement, depuis l'issue de la guerre des Boers, étendu sa domination, mais qui restent toutes parsemées des traces qu'y a laissées la France.

Nous avons dit l'an dernier (1926, p. 743-4) la solidité du travail consacré par M. Goyau à Mgr Augouard dans la *Revue des Deux Mondes* Tous les lecteurs seront heureux d'apprendre que ces pages viennent de paraître en volume, **Mgr Augouard,** in-16 de VII-217 p., 3 gravures et une carte 10 f., Plon

Dans la *Revue des Deux Mondes* aussi ont paru d'abord **Voyageurs d'Orient,** par H Bordeaux, 2 vol. in-12 de 296 et 258 p. 24 f., Plon. H Bordeaux évoque ici, en des pages charmantes quelques-uns de ses devanciers, Chateaubriand ou le voyageur-orchestre, les archéologues, les romantiques comme Flaubert et la princesse Belgiojoso, le bon Joseph Michaud (l'auteur de cette *Histoire des Croisades* qui était encore, il y a un demi siècle, une lecture favorite de l'adolescence de nos collèges), Lamartine, Vogüé Loti, Barrès, Renan Chevrillon, etc. Mais il nous dit surtout ce qu'il a vu lui-même, et sa vision est riche de données précieuses même pour le personnel politique, comme le lui dit le général Gouraud, qui fut témoin de ses randonnées d'études : — « Vous avez voulu tout voir et vous avez tout vu le Liban et la Palestine, les anciens ports phéniciens comme les villes du désert, le Djebel Druse et les montagnes des Alaouites, la mosquée et les souks d'Alep et de Damas, aussi bien que les ruines superbes des châteaux francs. »

Nos deux grandes Revues catholiques de Vienne, *das Neue Reich* du 4 decembre et *Schönere Zukunft* du 6 déc., consacrent des pages éloquentes et émues, et riches d'enseignements pratiques, au P. Henri Abel, S. J. (1843-1926), le grand apôtre des hommes à Vienne, un puissant initiateur de vie religieuse dans les masses populaires des grandes villes — Lire, dans *N. Reich* du 11 déc., *Idée et forme du Centre catholique autrefois et aujourd'hui,* ou à quel décisif tournant de son histoire le catholicisme allemand se trouve placé par la nouvelle Constitution allemande : c'est l'unité politique du catholicisme allemand qui a été condition essentielle de ses succès dans le passé, et c'est cette unité qui seule permettra aux catholiques d'être à la hauteur de leurs devoirs dans l'Allemagne d'aujourd'hui. — *Sch. Zukunft* du 9 janv : *Récollection au seuil d'une année nouvelle,* par le P. Stonner, S. J.

Une nouvelle Revue à signaler pour le clergé (fondée à Vienne il y a deux ans : *Der Seelsorger* (ou : *Le prêtre dans le saint ministère :* ne pas confondre avec *Die Seelsorge* de Breslau : la revue viennoise est imprégnée d'un esprit sacerdotal tout autrement intense que la Revue silésienne) La revue viennoise est mensuelle (maison d'édition Tyrolia, à Vienne VI Mariahilferstrasse 49 2 marks 80 par semestre pour l'Allemagne, 3 schillings 60 pour l'Autriche, 16 f pour la France, la Belgique et le Luxembourg). Elle est l'organe de la Leogesellschaft et paraît sous la direction du chanoine Charles Handloss, Supérieur du Grand Séminaire de Vienne Elle embrasse, dit son titre même, 1° l'homilétique, 2° la liturgie, 3° la pastorale proprement dite. Nous lui souhaitons chaleureusement le plus vif succès. Ce que nous en avons lu est excellent Sommaire du n° du 25 décembre : *Du sens droit de la prière,* par le P Stonner, S. J : *Sources de nos erreurs dans le traitement des âmes féminines,* par le P. Schmitz, S V D ; *Communauté paroissiale et Association,* par le D. Edouard Mayerhofer ; *De nouveau : Custos quid de nocte ? — Iory la Communiste,* d'après le P. Lhande ; plans de sermons ; la Communion des fidèles à la Messe de minuit : le jeûne eucharistique ordinaire, *a media nocte,* suffit pour cette Communion comme pour toutes les autres ; toutefois, au diocèse de Vienne, le *Directorium* porte cette indication : *In media nocte Celebrans et Communicantes convenienter per quatuor horas antecedentes sint jejuni*

Recrutement sacerdotal janv 1927 : *La conscience professionnelle cléricale et sa formation au for externe dans les Petits Séminaires* (4^e^ article : à suivre) ; des indications précieuses sur *les fêtes des vocations sacerdotales en cours de mission paroissiale,* sur *les vocations tardives,* etc.

Le Règne social du Sacré Cœur par Marie Immaculée, janv. 1927 (Chinon) : *Les forces de la Franc-Maçonnerie dans le monde :* 383 000 maçons en Europe en 1911, 576.000 en 1926 ; dans le même laps de temps, elles ont presque doublé hors d'Europe, 1 600.000 en 1911, 3.200 000 en 1926, avec prépondérance énorme de l'élément anglo-saxon, qui représente 95 °/ₒ de la Maçonnerie universelle ; — *Le danger socialiste :* suppression de Dieu, de la famille, de la société, de l'autorité, de la propriété, de la liberté ; — *La raison secrète de l'école unique*, etc.

Studia, « Revue féminine d'enseignement secondaire et d'éducation » publiée sous le patronage de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne :* en 2 parties : une *Partie scolaire*, qui n'intéressera que les membres de l'enseignement, mais d'abord une *Partie générale*, que nous ne saurions trop recommander à toutes les jeunes filles sérieuses et à nos confrères du saint ministère : on y lit par exemple, en janv. 1927 : *A l'école du Maître ; N lite exstinguere*, par H. Bouvier ; *Le vote des femmes*, par Mgr Julien ; *Michel Ange, le tombeau de Jules II, le Moïse*, par M. Bordes ; *La culture générale et les étudiantes*, par M. Teillard-Chambon ; etc.

Nouvelles littéraires, 22 janvier : j'en cite quelques lignes qui donneront une idée de l'esprit dont est animé cet hebdomadaire : — « Le catalogue de l'*Index*, hormis bien entendu toute la broutille monacale et janséniste, c'est le catalogue de la bibliothèque d'un Français moyen. Tous nos grands auteurs y sont pilorisés : nos grands auteurs, nos physiologistes, nos naturalistes, nos astronomes. Il n'est pas un progrès qui n'ait été marqué par ce coup de claquette vaticane. Le petit homme qui s'en va à son lycée a, sur ses épaules innocentes, un plein cartable d'auteurs mis à l'*Index*... Les condamnations n'inquiétaient pas beaucoup nos ancêtres... En ces jours-là, le sceptre ne se laissait pas enchaîner par l'encensoir. Un nonce, c'était un ambassadeur. Le nôtre, maintenant, est à la veille d'être nommé aumônier de l'Elysée. »

V. — *Revue hebdomadaire*, 14 août 1926 : étude, aussi poignante que rigoureusement documentée, de M. Ouy-Vernazobres sur la question Joffre-Lanrezac en août 1914, c.-à-d. sur le rôle du général Lanrezac pendant le premier mois de la guerre : *Le général Lanrezac et l'énigme de Charleroi*

Lanrezac avait été nommé en mai 1914 au commandement de la Ve armée, appelée à opérer dans le Luxembourg belge en cas d'invasion de la Belgique par l'Allemagne. Il fut relevé de son commandement par Joffre le 3 septembre, en arrivant à Sézanne, au moment où se préparait la bataille de la Marne.

Il avait été longtemps désigné comme chef d'état-major de l'armée des Vosges, dont il connaissait parfaitement le terrain. On le nommait dans le Nord, qu'il « ignorait complètement ; » mais c'était un travailleur acharné, un homme de réputation fortement établie par ses années d'enseignement à l'Ecole de guerre.

Il eut vite fait de reconnaître sa zone. Et le 25 juillet, huit jours avant les hostilités, il envoyait un rapport à Joffre. La mission confiée à la Ve armée, y disait-il, dans l'hypothèse de la violation de la Belgique, est de prendre la contre-offensive dans la direction générale de Neufchâteau. Très bien, si l'aile droite allemande est orientée sur Sedan. Mais, si elle s'oriente plus au Nord de façon à donner à son mouvement enveloppant une amplitude plus vaste (et l'on en a presque la certitude, car c'est l'éventualité qu'envisagent les études militaires allemandes récentes), alors la Ve armée, une fois engagée dans la direction de Neufchâteau, sera dans l'impossibilité de faire face à sa mission.

C'était, en somme, signaler à Joffre une lacune grave de son plan. Lanrezac y mettait tout le doigté voulu, le souci de ne pas heurter l'autorité d'un chef qu'il savait pointilleux. Joffre ne tint aucun compte du péril signalé.

Ce qu'avait prévu Lanrezac arriva... A mesure que sa prophétie se réalise, à mesure que se dessine le mouvement tournant de l'ennemi, à partir du 7 août (date où l'armée allemande est entrée à Liège), Lanrezac multiplie les avertissements. Joffre n'en tient nul compte. Devant l'affluence des renseignements touchant la manœuvre débordante de l'ennemi. Lanrezac accourt trouver Joffre à Vitry, le 14 août. Joffre n'en croit rien. Le matin de ce 14 août, déjà Galliéni est venu de Paris dire au G. Q G la nécessité de se préoccuper fortement du mouvement allemand : Joffre l'a reçu en fâcheux.

Et ce fut le désastre... Lorsque la Ve armée atteindra la basse Sambre, le 20 août après une longue marche, elle trouvera la voie barrée ! L'armée allemande aura rejeté l'armée belge sur Anvers et effectué le déploiement de son gros, 15 corps d'armée, à cheval sur la Meuse, sur le front Bruxelles-Namur-Dinant. Plus rien à attendre des Belges décimés ; et l'armée anglaise n'est pas encore à sa place de bataille.

Ils devaient se concentrer, ces Anglais, dans la région Le Cateau-Cambrai Mais ils ne seront jamais prêts. Et ils ne feront jamais la guerre qu'à leur guise, selon leur point de vue. Kitchener a donné comme instruction à French : — « Je vous prie de voir que votre commandement est entièrement indépendant, et que vous ne serez jamais, en aucun cas et dans aucun sens, sous les ordres d'un général allié. » Il faudra la grande détresse de fin mars 1918 pour les ranger à l'unité de commandement Foch, sur l'Yser, en octobre de cette année 1914, déploiera des prodiges de souplesse et d'habileté heureuse pour décider French à une manœuvre d'où dépend absolument le salut des armées alliées. Lanrezac, rude de sa nature, n'a pas la souplesse de Foch. Il ne fait rien de ses Anglais ; et, même quand ceux-ci lui ont donné leur parole qu'ils marcheront pour telle attaque, au dernier moment ils se récusent.

Témoin ce qui est arrivé le 29 août, au cours de la retraite. Lanrezac vient d'apprendre que le corps de Haig est plein d'entrain. Bonne aubaine que cette collaboration britannique imprévue. Lanrezac l'accepte avec empressement, confie au Ier corps anglais la mission de déboucher du nord de La Fère, direction St Quentin, le 29 à 5 h. du matin. Haig trouve l'heure trop matinale. On convient de

9 heures. Un peu plus tard, Haig téléphone qu'il aura, à cette heure-là, sa cavalerie et son artillerie prêtes, mais que l'infanterie ne pourra déboucher qu'à midi. — « Va pour midi dit Lanrezac, pourvu qu'il débouche ! » Or, il ne deboucha pas : à 2 heures du matin, alors que déjà s'ébranlent les troupes de Lanrezac, un message de Haig annonce que « le Ier corps anglais ne pourra participer à l'offensive comme c'était convenu, le maréchal French refusant d'y consentir parce qu'il veut que le Ier corps ait repos comme le reste de l'armée anglaise ! »

La conséquence de ce « lâchage, » de cette « félonie, » c'est que l'affaire de St-Quentin échoua. Or, cette affaire, dans le plan de Joffre, était décisive (il est vrai que Lanrezac n'en savait rien, Joffre n'expliquant jamais son but, pas même aux généraux d'armée) : le plan de Joffre était de cerner, d'anéantir l'aile droite allemande, en la coupant de ses bases et en la rejetant vers la mer...

Au lieu de St-Quentin, on eut Guise le lendemain, une victoire, non point la grande bataille escomptée, un simple coup de boutoir, — mais un coup de boutoir dont les réactions seront instantanées et décisives, à savoir : Bülow, battu à Guise, appelle à son aide von Kluck, qui perd le contact de l'armée Maunoury. Von Kluck s'infléchit vers le sud-est pour encercler Lanrezac, pour en finir avec cette Ve armée déjà épuisée. Mais il présente ainsi son flanc à Paris où Galliéni veille... Et c'est de là qu'est sortie la bataille de l'Ourcq, génératrice de la bataille de la Marne.

Enfin, après cette marche en retraite dont l'héroïsme inouï, inimaginable pour un Allemand, a arraché à Ludendorff le cri d'admiration que l'on sait, Lanrezac arrive, le 3 septembre, avec son armée, sauvée une fois de plus, derrière la Marne, à Sézanne, en liaison avec l'armée Foch. Le même jour, à 17 heures, Joffre arrive à Sézanne et lui fait connaître qu'il est relevé de son commandement.

Joffre n'a pas compris cet homme. Lanrezac avait raison, dans le fond, quand il signalait l'impasse où le mettait le plan Joffre ; et Joffre a eu tort évidemment de ne pas donner l'attention voulue aux observations présentées. Mais Joffre était le généralissime ; et Joffre s'est imaginé que Lanrezac, n'obéissant pas aveuglément, n'obéissant que par devoir, ne pouvait qu'obéir mollement, sans enthousiasme, sans s'engager à fond, sans croire à la victoire, dès lors avec une mentalité de vaincu.

Lanrezac rentra dans le silence. Après l'échec de l'offensive d'avril 1917, Painlevé lui offre le poste de major-général des armées. Lanrezac refuse : — « Ils ont sali mon nom je n'aurais plus l'autorité nécessaire ! » C'est lui qui désigne alors Pétain au ministre, demandant à servir au front comme soldat de première classe. Painlevé accepte sa désignation de Pétain, mais refuse sa demande de service et le nomme grand-officier de la Légion d'Honneur. Après la guerre, des travaux autorisés ouvrirent les yeux de tous sur ses mérites et sur son attitude ; on le nomma grand croix de la Légion d'Honneur. Il était malade déjà. Pétain, avec le ministre de la guerre, se rendit chez lui pour lui remettre les insignes de sa nouvelle dignité :

— Les services éminents que vous avez rendus à la patrie, lui dit-il, n'ont pas été oubliés. La manœuvre en retraite que vous avez dirigée restera comme un exemple de ce genre de manœuvre. Nous avons tous eu l'impression qu'en l'exécutant vous avez préservé vos troupes d'un encerclement complet et sauvé en même temps votre armée et la France.

LITURGIE

Q. — Je vous serais bien reconnaissant de me donner dans l'*Ami* la réponse aux deux questions suivantes :
1° A quelles fêtes de la Sainte Vierge est-il permis de célébrer la messe avec un ornement bleu ?
2° Peut-on aussi se servir de l'ornement bleu pour dire des messes votives de ces fêtes ?

R. — De droit commun, la couleur bleue ne saurait être rangée au nombre des couleurs liturgiques. (Cf. Missel, rubr. gén., tit. XVIII, n. 1). La S. C. des Rites a donc absolument interdit l'usage d'ornements de cette couleur pour la célébration de la messe (S. R. C., 16 mars 1833, n. 2704, ad 4), quand bien même celle ci serait une messe de la Sainte Vierge (S. R. C., 23 févr. 1839 n. 2788 ad 2), et elle a déclaré que l'usage de tels ornements serait à éliminer comme un abus *(ibid.)*.

Toutefois, des indults dérogeant sur ce point à la loi générale ont été concédés par le Saint Siège à tous les diocèses d'Espagne et dans l'Amérique latine, mais seulement pour la messe (même votive) de l'Immaculée Conception [1].

Evidemment, la dérogation ainsi accordée n'est valable que pour les indultaires.

Q. — Une église a été consacrée il y a plus de deux siècles; mais on ne fête pas l'anniversaire de sa dédicace, et il n'y a ni croix sur les murs ni autel en pierre. Qu'y aurait-il à faire pour régulariser tout cela ?

R. — I. Les douze croix peintes, gravées ou sculptées sur les parois intérieures de l'église pour attester la consécration de celle-ci, comme le prescrit le Pontifical, doivent y être soigneusement maintenues; elles ne peuvent plus être enlevées, tant du moins que persiste la consécration de l'édifice. (S. R. C., 18 févr. 1696, n. 1939).

Si une partie ou la totalité de ces croix a fini par disparaître, il faut rétablir à la place convenable les croix manquantes, sans que pour cela il y ait besoin de renouveler les onctions respectives [2]. (S. R. C., 31 août 1867, n. 3157, ad 4 ; 28 juin 1879, n. 3498).

II. — La destruction ou l'exécration de l'autel fixe consacré en même temps que l'église n'entraîne

[1] Cf. *Nouv. Revue théol.*, 1881, p. 617 ; — Barbier de Montault, *Le costume et les usages ecclésiastiques*, t. II, p. 41 ; — Hægy, *Manuel de Liturgie etc.*, 13e édit., t. I, p. 21.

[2] La destruction, même totale, des croix murales ne compromet en rien la persistance de la consécration de l'église.

point l'exécration de celle-ci [1]. En effet, la consécration de l'église et celle de l'autel sont distinctes, et l'une peut subsister sans l'autre comme il résulte de deux décisions de la S. C. des Rites déclarant que l'invalidité de la consécration de l'autel n'entraîne aucunement l'invalidité de la consécration de l'église. (S R C., 17 juin 1843, n. 2862, ad 2 ; 28 sept. 1872, n 3286)

Toutefois, il serait contraire à la liturgie de laisser ainsi sans autel fixe une église qui a été et demeure consacrée. L'érection et la consécration d'un maître-autel fixe s'imposent donc au plus tôt en pareil cas. (S. R. C., 4 févr. 1898, n. 3978, ad 6).

III — « Festum consecrationis ecclesiæ quotannis celebretur ad normam legum liturgicarum. » *(Codex,* **can. 1167).**

En conséquence, s'il est certain que l'église dont il s'agit a été consacrée et si l'on n'a par ailleurs aucune preuve d'une exécration survenue depuis, il y a, — nonobstant la coutume contraire et sans attendre la réfection des croix murales ni la consécration d'un nouveau maître-autel, — obligation de célébrer régulièrement désormais l'anniversaire de la dédicace de cette église, et ce sous le rite double de 1re classe avec octave commune [2].

On sait que, pour la France, l'anniversaire de la dédicace de toutes les églises non cathédrales est maintenant fixé au 6 novembre. (S R. C., rescrit du 14 janv. 1914)

Q. — Une société catholique d'enseignement a fait construire un pensionnat dans une petite ville. La chapelle de ce pensionnat est dédiée à S François-Xavier, et le titulaire de l'unique église paroissiale de la ville est S. Germain de Paris.

On fête solennellement S François Xavier au pensionnat. Doit-on dire le *Credo* à la messe de ce saint ?

R — I. Si la chapelle principale du pensionnat a été consacrée — ou tout au moins solennellement bénite — sous le vocable de S. François-Xavier, ce saint y a droit à tous les honneurs et privilèges liturgiques dont jouissent, d'après les rubriques, les titulaires d'église régulièrement constitués [3] : mention de son nom dans l'oraison *A cunctis* **[4] ; célébration de sa fête sous le rite double de 1re classe avec octave commune [5] ; récitation du** *Credo* **le jour de la fête et durant l'octave à toutes les messes qui, par leur caractère ou leur rite, n'excluent pas le Symbole [6].**

II. Quant à S Germain de Paris ou bien, dans la petite ville où est situé le pensionnat, il est seulement titulaire de l'église paroissiale ou bien il est en outre le patron principal de toute la localité.

a) **Dans la première hypothèse, le culte solennel de S Germain est restreint à l'église paroissiale et l'office de ce saint n'est à réciter sous le rite double de 1re classe avec octave commune que par le clergé attaché canoniquement au service de ladite église [1].**

b) **Dans la seconde hypothèse, ce n'est pas seulement dans l'église paroissiale, mais sur tout le territoire de la commune et par tout le clergé y demeurant [2], que la fête de S Germain est à célébrer sous le rite double de 1re classe avec octave commune [3]. Cette fête et son octave comportent, sous les mêmes réserves que ci-dessus, le** ***Credo*** **à la messe dans toutes les églises et chapelles où elles sont célébrées.**

[1] Card. Gasparri, *Tract can. de Ssma Eucharistia,* t. I, n 185 : — Many *Prælect. de locis sacris,* p. 213

[2] Nouv. rubriques du Bréviaire, *Duæ tabellæ, etc.*

[3] Cf. *Ami* 1925, p. 11

[4] Missel *Orationes diversæ* et Bréviaire, *Ordinarium divini officii,* rubrique spéciale de cette oraison.

[5] Nouv. rubriques du Bréviaire. *Duæ tabellæ, etc.*

[6] Missel, rubriques générales, tit. XI.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

L'abbé F. Barry. **Etienne Delcher, évêque constitutionnel de la Haute-Loire.** *Etude religieuse sur la Révolution* — Un vol. grand in-8° de XIII 361 p., 30 f — Paris, H. Champion (1925).

La Révolution française est un drame immense dont, après plus de cent ans, nous ne connaissons encore que très imparfaitement les ressorts et les péripéties. Mais, tous les jours, la littérature s'enrichit d'histoires générales et particulières de ce grand événement, et il y a lieu d'espérer que le XXe siècle nous donnera un Tacite ou un Taine qui, après avoir réuni en une vaste synthèse tous ces éléments épars, dressera enfin le bilan raisonné et impartial des bienfaits et des méfaits de la Révolution.

Dans ces derniers temps, l'attention des historiens s'est portée sur les Evêques constitutionnels des départements créés par l'Assemblée nationale, et à cette heure nous possédons, outre le travail d'ensemble de M. le chanoine Pisani [4], un certain nombre de biographies sur ce sujet. Parmi les plus récentes figure avec honneur celle que M. l'abbé Barry vient de consacrer à Etienne Delcher, évêque constitutionnel de la Haute-Loire : c'est un travail solide et très agréablement présenté ; aussi nous l'analyserons avec quelques détails.

L'auteur n'a voulu faire ni un panégyrique ni un pamphlet : il s'est proposé de retracer la vie personnelle du prélat, et la trame des faits qui lui ont servi de cadre, sans aucun parti pris et sans autre passion que celle de la vérité. Ce dessein et cette méthode sont dignes d'éloge, car dans les questions de bonne foi — et c'est de bonne foi qu'il s'agit à propos de M. Delcher, — on ne saurait être trop réservé ni trop circonspect. M Barry nous met sous les yeux — et puisées aux meilleures sources — toutes les pièces du procès destinées à éclairer le jugement du public. Mais il ne dissimule guère sa sympathie pour son héros, et je serais même tenté de croire qu'il a usé à son égard d'une indulgence que les faits ne semblent pas toujours justifier pleinement. Le lecteur prononcera.

Etienne Delcher est né à Brioude le 25 décembre 1732, d'une famille bourgeoise dont plusieurs membres

[1] Cf. *Ami* 1926, p. 779.

[2] Nouv rubriques du Bréviaire, tit. IX, n 3.

[3] Des réguliers ayant un calendrier propre célèbrent la fête du patron principal du lieu sous le rite double de 1re classe, mais sans octave, à moins que, pour quelque raison particulière ils ne soient tenus par ailleurs à en faire l'octave. (Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. IX, n 3)

[4] *Repertoire biographique de l'Episcopat constitutionnel 1791-1802,* in-8 de 476 p. ; Paris, A. Picard (1907).

se consacrèrent à Dieu dans la vie religieuse ou dans le sacerdoce. Après avoir fait ses études de latin au collège de sa ville natale dirigé par les Chanoines-comtes de Saint-Julien, il conquit brillamment le grade de Maître ès-arts à l'Université de Cahors (1750), puis celui de Docteur en théologie à celle de Toulouse (1754). Malheureusement il s'assit, dans cette dernière ville, au pied de la chaire des Libertés de l'Eglise gallicane qui y avait été fondée en 1719, et il y puisa le virus doctrinal qui empoisonna sa vie ecclésiastique tout entière.

Prêtre en 1755 il fut d'abord attaché à l'église Saint-Julien de Brioude avec le titre bien modeste pour lui de chanoine hebdomadier. Aussi, quelques années plus tard, il porta ses prétentions sur un canonicat capitulant de la même église. Mais les chanoines refusèrent d'ouvrir leurs rangs à un gradué qui n'était que roturier, et la sénéchaussée de Riom à laquelle M. Delcher en avait appelé, confirma leur décision (1765). Celui-ci fut blessé au vif par ce verdict qui lui paraissait injuste, et deux ans après il jeta son dévolu sur la cure de Saint-Pierre de Brioude, sa paroisse natale, et il y fut nommé en juillet 1767.

M. Delcher, aussitôt installé, s'appliqua avec zèle à tous les devoirs du ministère paroissial. Les nombreux manuscrits qu'il nous a laissés, tels que prônes, sermons de circonstance, conférences, retraites, nous le montrent, à cette époque, comme un homme intelligent et laborieux, un prêtre régulier et pieux, un prédicateur disert et souvent éloquent, un curé vigilant et charitable envers les pauvres, enfin un administrateur modèle des biens confiés à sa charge.

De plus, son esprit ouvert et ami du progrès sous toutes ses formes, les lectures qu'il fit des philosophes encyclopédistes, son commerce fréquent avec les bourgeois de Brioude et peut-être aussi les déceptions d'une ambition naissante, firent de M. Delcher un adepte fervent des idées de liberté et d'égalité, un ennemi des privilèges de l'ancien régime, tout prêt à réformer la société et à ramener l'Eglise elle-même à la discipline des premiers temps.

C'est dire assez que le curé de Brioude salua avec enthousiasme l'aurore de la Révolution. En 1789, il collabora à l'affranchissement de la commune ; il applaudit aux journées du 14 juillet et du 4 août : il poussa même le patriotisme jusqu'à demander à la municipalité de vouloir bien l'admettre, comme les autres citoyens, au service de la Garde nationale. Conseiller municipal en 1790, il prit une part active à la célébration de la fête du serment civique fixée au 16 juin, et à cette occasion il prononça un vibrant discours dans lequel il célébrait les avantages que la Révolution préparait à toutes les classes de la société, sans en excepter les chanoines eux-mêmes : l'ironie était lourde et tout à fait hors de propos.

M. Delcher prêta sans hésitation aucune, le 30 janvier 1791, le serment pur et simple à la Constitution civile du clergé. Il semble néanmoins que l'*Exposition des principes* des Evêques députés à l'Assemblée nationale et l'*Instruction pastorale* de Mgr de Boulogne, en particulier, firent sur lui quelque impression, et c'est sans doute pour faire taire ses scrupules qu'il écrivit l'*Examen sérieux et impartial sur la légitimité ou l'illégitimité du serment*, publié aussitôt par le soin des Directoires du Cantal et de la Haute-Loire (24 et 26 p. in-4°). Après avoir mis en avant, comme principes fondamentaux, le devoir de l'obéissance due à la loi civile, la liberté de prêter un serment que la conscience n'estime pas contraire aux principes de la foi et sur lequel l'Eglise n'a point manifesté son vœu, et enfin l'importance souveraine d'une parfaite union entre la puissance civile et la puissance spirituelle, M. Delcher prend pour objectif de son étude l'*Instruction* de Mgr de Boulogne, et il en discute une à une toutes les conclusions. Il montre, en détail, qu'il n'y a rien dans la Constitution civile qui méconnaisse la puissance divine de l'Eglise ; que cette Constitution ne porte aucune atteinte à la hiérarchie instituée par J.-C. ; et que le droit de nommer lui-même ses pasteurs était reconnu au peuple dans la primitive Eglise. — Ce travail, assure l'auteur, est l'expression sincère et consciencieuse de ses convictions les plus raisonnées. Ceci, à la vérité, est fort possible : mais, aveuglé par ses préjugés théologiques, M. Delcher ne s'aperçoit pas que les principes sur lesquels il appuie ses raisonnements, sont autant d'erreurs opposées à la doctrine catholique.

Sur ces entrefaites le siège épiscopal du Puy étant devenu vacant par suite du refus de serment de Mgr de Galard, M. Delcher, dont la paroisse devait être supprimée et réunie à celle de Saint-Julien, se mit sur les rangs pour recueillir la succession de l'ancien évêque. Grâce sans doute à ses qualités personnelles, à ses idées bien connues sur les questions du jour, aussi bien qu'à la considération dont jouissait sa famille, il l'emporta au deuxième tour de scrutin sur ses trois concurrents et fut élu évêque de la Haute-Loire le 28 février 1791. Le 13 mars suivant, il notifia sa nomination à Mgr de Galard en termes délicats mais étranges : il l'assurait qu'au cas où il voudrait bien se rapprocher des principes de l'Assemblée nationale, lui-même renoncerait au droit qu'il tient de son élection et se contenterait très volontiers d'être son coopérateur. L'Evêque légitime fit à son prétendu suppléant la réponse qui convenait ; mais celui-ci, insensible à toutes remontrances, s'empressa de régler les préparatifs de son sacre. La cérémonie eut lieu à Notre-Dame de Paris le dimanche 3 avril, et fut présidée par M. Lamourette métropolitain du Sud-Est, assisté de M. Perier évêque du Puy-de-Dôme, et de M. Prudhomme évêque de la Sarthe. Après quoi, M. Delcher informa le T. S. Père qu'il avait reçu l'institution canonique et la consécration de son Métropolitain, le suppliant de le recevoir dans sa communion, lui et le troupeau qui lui était confié.

Avant de faire son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, le nouvel élu jugea bon, à raison des « querelles affligeantes et des troubles fâcheux » que pourrait provoquer sa présence au Puy, de se faire précéder d'une *Lettre pastorale*. Dans ce document daté du 25 avril, il déclare qu'en acceptant l'épiscopat il n'est point mu par l'ambition mais par le sentiment du devoir ; il rejette avec indignation les appellations d'*intrus*, de *pasteurs mercenaires*, de *loups ravissants* infligées aux prêtres que la nouvelle Constitution a appelés à remplacer les réfractaires qui n'ont pas voulu s'y soumettre, et qui ont abandonné leur troupeau ; quant à lui, il s'offre en anathème pour le salut de tous ceux dont J.-C. l'a établi le prêtre et le pontife. Il essaie ensuite de réfuter l'*Instruction sur le schisme* de Mgr de Galard et, après en avoir de nouveau appelé au témoignage de sa conscience, il conclut en exhortant les chrétiens à la charité et à la douceur.

Cette 1re Lettre pastorale attira à son auteur des « libelles de protestation, » dans lesquels on lui opposait, entre autres arguments, l'autorité de la tradition, et où le traitait de novateur et de schismatique. A quoi il répondit, d'une part, que la mission juridictionnelle d'un pasteur émanait de sa seule ordination et n'en pouvait être séparée ; et que, d'autre part, on n'est jamais coupable de schisme tant qu'on voulait ou qu'on disait ne pas être séparé de l'Eglise [1]. C'était, encore une fois, parler en Gallican et en Janséniste. Aussi la nécessité de dissiper toute équivoque devenait de plus en plus urgente.

Dès le mois d'avril 1791, Mgr de Galard, évêque du Puy, et Mgr Ruffo, évêque de Saint-Flour, publièrent chacun une *Ordonnance* qui déclarait l'élection de M. Delcher nulle et de nul effet : défense lui était faite, sous les peines de droit, d'exercer les fonctions épisco-

[1] Précis rédigé en latin pour répondre aux objections qu'on opposait à la conduite et à la doctrine de Delcher (mss. de 4 p. in-12).

pales dans les parties du nouveau diocèse soumises à leur juridiction respective ; pareillement, il était défendu aux fidèles de le reconnaître comme évêque et de lui obéir en cette qualité. En outre le Pape, jugeant enfin toute conciliation impossible avec l'Assemblée nationale, publia, en ce même mois d'avril, deux Brefs relatifs à la Constitution civile : l'un proclamait officiellement le schisme ; l'autre le condamnait formellement avec menaces des peines ecclésiastiques.

Quelle allait être l'attitude de l'Evêque de la Haute-Loire en face de ces condamnations canoniques ? Il déclara sans s'émouvoir que celle des Evêques de Saint-Flour et du Puy n'était qu'illusoire et ne l'atteignait point. Quant aux Brefs de Pie VI, leur authenticité et leur intégrité n'étaient point hors de doute ; dans le cas présent, d'ailleurs, le Pape se trouvant partie dans la cause, son jugement était dépourvu de toute valeur, surtout en France, où sa juridiction immédiate n'était pas reconnue ; enfin le schisme suppose le consentement de la volonté et, ce consentement, lui Delcher ne le donnera jamais, fût-ce au prix de sa vie. D'où il concluait qu'il n'était pas schismatique [1].

M. Delcher, on le voit, n'abandonnait pas un pouce du terrain sur lequel il avait porté la discussion, et c'est avec cette singulière mentalité qu'il prit possession du siège épiscopal du Puy dans les premiers jours de mai 1791. Les autorités constituées lui firent un accueil pompeux : mais il y eut des abstentions ; et le peuple, qui était fort attaché à son évêque légitime et qui ne voyait pas sans quelque répugnance un prêtre auvergnat appelé à lui succéder, se livra à des manifestations hostiles ; les lettres anonymes et les chansons traduisirent ces sentiments et affluèrent de toutes parts. L'Evêque tint tête à l'orage, et il répéta du haut de la chaire le serment exécratoire de sa Lettre pastorale : « Si je ne suis pas votre légitime évêque, s'écria-t-il, que les abîmes de la terre s'entr'ouvrent pour m'engloutir, que la voûte de ce temple m'écrase et me réduise en cendres ! » Mais cet argument ne fut pas du goût de tout le monde.

Pour gagner la sympathie de ses ouailles, M. Delcher se répandit en visites : mais cette méthode d'apostolat lui causa plutôt des désagréments. En vain ses amis lui firent-ils remarquer que le meilleur moyen de se concilier l'estime générale était de retracter le serment qu'il avait prêté : il se montra inflexible. « Je ne me rétracterai, écrivit-il, que lorsque Dieu m'aura fait connaître que cette démarche est pour moi un devoir. » Puis, conformément aux prescriptions de la loi, M. Delcher, pour l'aider et au besoin le suppléer dans l'administration du diocèse, nomma onze Vicaires épiscopaux, et avec eux il s'appliqua activement à la délimitation des paroisses, au remplacement des prêtres insermentés et à la réorganisation du séminaire. Mais l'œuvre qui lui tenait le plus à cœur était celle de la réconciliation entre les deux contingents du clergé. « Prêtres réfractaires et prêtres assermentés, répétait-il souvent, n'êtes-vous pas les ministres du même Dieu ? Pourquoi donc ce courroux impitoyable des uns contre les autres ? » Et pour ramener la paix et la concorde, il invitait naïvement les dissidents à se ranger sous sa houlette. Il ne comprenait pas que la doctrine était en jeu et que, par conséquent, tant que le serment schismatique resterait en vigueur, aucun compromis n'était possible entre le clergé fidèle et le clergé constitutionnel.

Or l'Assemblée législative, loin de songer à réparer la lourde faute qu'avait commise la Constituante en votant la Constitution civile du Clergé, entra au contraire dans la voie de la persécution. Les lois du 29 novembre 1791, du 27 mai 1792, et surtout le décret de proscription du 26 août suivi des massacres de septembre, dissipèrent toutes les espérances qu'on avait pu concevoir à ce sujet.

L'année suivante, la mort du Roi [1], l'ordre d'une levée de 300 000 hommes, la persécution sanglante déchaînée contre le clergé, jetèrent la consternation à travers toute la France, et dans plusieurs provinces éclatèrent des révoltes et des insurrections qui mettaient en péril la Convention. C'est dans ces conjonctures difficiles que l'evêque du Puy jugea à propos de lui prêter main-forte et de lui offrir son concours pour propager dans le peuple le bon esprit républicain, c'est-à-dire les idées de soumission aux lois et aux autorités constituées. Dans ce but il envoya plusieurs de ses Vicaires épiscopaux dans les régions spécialement travaillées par ce qu'on appelait le fanatisme, et lui-même entra en scène. Il approuva sans réserve la Constitution du 24 juin qui garantissait le libre exercice des cultes et, dans une Lettre pastorale datée du 18 juillet, il exhorta tous ses collaborateurs à s'y rallier : ne pas y adhérer serait fournir de nouveaux prétextes aux violences de la Montagne, créer inutilement des embarras au Gouvernement et provoquer la guerre civile.

Encore une fois les espérances que la Constitution de l'an II avait fait naître dans le cœur de Delcher furent sans lendemain, et les maux de toutes sortes qui se déchaînèrent alors sur la France l'attristèrent profondément. Il n'en restait pas moins fidèle à son vœu suprême, qui était l'union indissoluble de la Constitution et de l'Evangile ; et, le 10 août 1793, à l'occasion d'une fête organisée par les Sans-Culottes, il faisait, dans un discours patriotique, l'éloge de la liberté et de l'égalité, et il invitait de nouveau tous les Français à mettre fin à leurs divisions et à jurer avec confiance de maintenir la République une et indivisible.

Mais les discours même les plus éloquents ne pouvaient entraver la marche de l'impiété révolutionnaire. Dans la Haute-Loire, son agent principal fut l'ancien maire du Puy, Solon Reynaud, fameux depuis 1791 par ses absurdes ingérences dans le domaine liturgique. Devenu commissaire du pouvoir exécutif dans le département avec pouvoirs illimités, il mit la Terreur à l'ordre du jour, par l'application de toutes les lois votées contre la religion et les cultes, et il finit par prescrire à tous les prêtres sans distinction la remise de leurs lettres d'ordination (janvier 1794).

C'était pour M. Delcher une belle occasion de rétracter son serment, comme le firent alors plusieurs prêtres constitutionnels. Mais, comme il avait juré avec une conscience nette et pure, il lui parut qu'il ne pouvait et ne devait se soumettre à une capitulation honteuse. D'autre part sa foi ne lui permettait pas de désavouer le caractère sacerdotal dont il était revêtu. Il s'arrêta donc à un moyen terme. Cédant à l'orage du moment, il suspendit un ministère devenu impossible au Puy, et se retira sans bruit à Brioude, sans avoir même pu obtenir un certificat de civisme, mais fermement résolu à subir toutes les épreuves de la loi (3 février).

Guyardin [2], successeur de Reynaud, se chargea d'appliquer le décret persécuteur. Le 9 mai 1794, Delcher fut mandé à la barre de la municipalité de Brioude et, sur son refus de livrer ses lettres d'ordination, il fut jeté dans les prisons de la ville où il resta, paraît-il, jusqu'à la fin de cette année.

En 1795, après le décret du 21 février qui assurait la liberte des cultes, M. Delcher entra en relations avec le fameux Grégoire, le Pape du parti schismatique, qui, entouré de plusieurs de ses collègues, travaillait avec une grande activité à la réorganisation de l'Eglise constitutionnelle. Il adhéra à la Lettre encyclique des Evêques réunis à Paris, sauf quelques réserves au sujet des règlements relatifs aux prêtres « lapsi » qu'il

[1] « Schisma est *voluntaria* separatio a legitimis pastoribus, præsertim ab ipso totius Ecclesiæ capite supremo. » (Précis déjà cité).

[1] Joseph Delcher, neveu de l'Evêque et représentant de la Haute-Loire à la Convention, vota la mort de Louis XVI.

[2] Louis Guyardin, député à la Constituante, puis à la Convention, était né à Dommarien (Haute-Marne) en 1758 ; exilé comme régicide, il mourut à Constance le 12 janvier 1816.

voulait ad[illegible]ir en faveur de ceux qui n'étaient abdicataires ou traditeurs que de pure forme (10 mai 1795).

Ce même mois, la loi du 11 prairial régla la célébration des cultes dans les édifices non aliénés qui y étaient originairement destinés. M. Delcher, découragé par le triste état de l'Eglise constitutionnelle, abandonnée par le retour des uns à l'unité catholique, et déshonorée par la conduite scandaleuse d'un très grand nombre d'autres, profita de l'occasion que lui offrait cette loi pour mettre à exécution le projet qu'il avait conçu de se retirer à Brioude pour y exercer le ministère paroissial. En conséquence, il fit, par devant la municipalité de cette ville, déclaration de soumission aux lois de la République et, moyennant cette minime rançon, il prit possession de l'église Saint-Julien (12 juillet 1795). Dans le discours prononcé le jour de la réconciliation de cette église au culte, il répondit aux accusations réitérées contre lui, et il s'efforça, une fois de plus et par les mêmes arguments, de prouver qu'il n'était ni schismatique, ni hérétique, ni excommunié, ni intrus.

Survint la loi du 7 vendémiaire (29 sept. 1795) sur l'exercice et la police extérieure des cultes. Afin de pouvoir continuer les fonctions de son ministère, M. Delcher fit la promesse de soumission et d'obéissance aux lois de la République qu'elle exigeait, tandis que plusieurs prêtres insermentés la refusèrent. Néanmoins, et grâce à la tolérance tacite des autorités locales, une accalmie relative s'ensuivit, et les prêtres continuèrent ou reprirent partout les fonctions de leur ministère.

Aussi Mgr de Galard, qui du fond de son exil en Suisse n'avait jamais cessé de correspondre avec les administrateurs du diocèse qu'il avait nommés avant son départ, crut le moment providentiellement opportun pour lancer, à la fin de 1795, un Mandement portant publication, pour l'année suivante, du Jubilé traditionnel de Notre-Dame du Puy. Cette pièce était accompagnée d'un Bref du Pape dans lequel Delcher était dénoncé comme *vitandus* pour avoir eu la témérité de faire annoncer l'indulgence du Jubilé. Les fêtes s'ouvrirent le Jeudi Saint 24 mars, et eurent un extraordinaire succès. Delcher lui même fit le voyage du Puy avec un certain nombre de ses partisans, mais il est juste de dire qu'en cette délicate circonstance, il garda une attitude digne et correcte.

Quelques mois plus tard (le 22 juillet 1796), dans une lettre écrite à Grégoire, il constatait avec mélancolie la faveur dont les ministres réfractaires jouissaient près des fidèles; il avouait que l'infériorité des constitutionnels à cet égard durerait tant que le Pape ne se serait pas prononcé lui même; et il ajoutait que la conduite de la plupart des prêtres soumis n'avait pas peu contribué à prévenir contre eux les fidèles.

C'est pour remédier à cette lamentable situation que les chefs de l'Eglise constitutionnelle songeaient à réunir un Concile national, qui aurait pour but la réorganisation de leur parti désemparé par la tempête de la Terreur, et la réconciliation des deux fractions du Clergé. L'ouverture solennelle de l'Assemblée ne put se faire que le 15 août de l'année suivante. M. Delcher malade et dénué de ressources ne put y prendre part, et il dut se contenter de se mettre en relation avec les deux membres nommés pour représenter les intérêts de son diocèse.

Trois semaines à peine s'étaient écoulées depuis l'ouverture du Concile lorsqu'éclata, comme un coup de foudre, la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797). La loi du lendemain 19, qui remettait en vigueur les décrets de déportation et de réclusion abrogés quelques jours auparavant, n'atteignait pas personnellement M. Delcher. Mais il vit avec une peine extrême la recrudescence de la persécution dans la Haute-Loire, l'échec des négociations que le Concile avait essayé d'amorcer avec Pie VI, et enfin l'odieuse conduite du Directoire à l'égard de ce vénérable Pontife. En outre, n'ayant plus les moyens de fournir un traitement à ses vicaires, il fut obligé de se séparer d'eux et de prendre sur lui tout le fardeau du ministère paroissial.

La journée du 18 brumaire (9 novembre 1799) vint enfin ranimer son courage et ses espérances. Dans un discours prononcé à l'église de Saint-Julien, il célébra Bonaparte comme un héros envoyé de Dieu pour imposer la paix politique en Europe, et pour rendre en même temps la paix religieuse à l'Eglise ; et, en finissant, il adjura tous ses frères de s'incliner devant Pie VII le nouveau chef de l'Eglise universelle et de se soumettre docilement à sa voix.

En attendant, M. Delcher résolut de convoquer tous ses prêtres à une discussion publique et contradictoire dans un synode qui s'ouvrirait à Brioude le 23 septembre 1800, et qui serait le prélude du Concile national de 1801. L'abstention des insermentés lui causa un douloureux mécompte, et seuls quarante-neuf prêtres conformistes répondirent à son appel. L'Evêque présida néanmoins l'assemblée avec une grande aisance, et il fit voter plusieurs règlements de discipline qui ne manquent pas d'intérêt. Mais, dans les questions de foi, le synode afficha les plus incohérentes doctrines : on en jugera par les déclarations suivantes : 1° Chaque prêtre fera la profession de foi de Pie IV, mais dans le sens de l'Assemblée de 1682. 2° Le Concile dénie aux brefs de Pie VI, vrais ou faux, toute autorité quelconque, car ils renferment des principes attentatoires aux droits de la nation française, et subversifs des libertés de l'Eglise gallicane. 3° Il reconnaît l'infaillibilité de l'Eglise universelle, et admet comme articles de foi les décisions des Conciles reconnus en France pour généraux et œcuméniques. 4° Le synode admet la primauté d'honneur et de juridiction dans la personne du Souverain Pontife, mais ses décrets ne sont infaillibles qu'autant qu'ils sont adoptés par l'Eglise.

La maladie empêcha de nouveau M. Delcher d'assister au deuxième Concile national qui s'ouvrit au mois de juin de l'année suivante 1802. Mais, avec ses vœux pour l'heureuse issue des travaux de cette Assemblée, il adressa à Grégoire une modeste obole destinée à en couvrir les frais. Dans sa lettre datée du 22 juin il reconnaissait expressément que ce second concile n'aurait pas plus de succès que le premier si le chef de l'Eglise n'intervenait comme modérateur : c'est là, ajoutait-il, la condition du succès, c'est là l'objet qui doit surtout nous occuper. De fait, les Evêques réunis ne purent s'entendre, et Bonaparte, après les avoir laissés quelque temps discuter dans le vide, les dispersa le 16 août.

Mais déjà le Concordat était signé et ratifié. Dès le 3 août, M. Delcher adressa au Citoyen consul sa démission pure et simple de l'évêché du Puy ; puis, dans un grand discours qu'il prononça le mois suivant dans l'église de Saint-Julien, il salua avec joie l'accord des lois de la République avec la discipline de l'Eglise, et il invita les prêtres et les fidèles à se rallier tous au nouvel ordre de choses, et à obéir religieusement et sans arrière-pensée au Souverain Pontife Pie VII. Enfin, plus tard, à l'occasion de la première visite pastorale de Mgr de Belmont, évêque de Saint Flour, il le complimenta délicatement, et il avoua humblement que si lui-même n'avait pas réussi dans ses efforts pour accélérer le retour de la paix, c'est parce que son autorité n'était pas sanctionnée par le Chef de l'Eglise.

Un dernier devoir s'imposait à M. Delcher : c'était de se conformer aux conditions imposées par le Pape aux Evêques constitutionnels pour être relevés des censures et des irrégularités qu'ils avaient encourues. Il s'acquitta de ce devoir dans deux lettres écrites le 4 octobre 1802. Dans la première, adressée au Saint-Père, il professait d'une part, accepter sincèrement tous les décrets récents de Sa Sainteté au sujet des affaires ecclésiastiques de France ; d'autre part il déclarait repousser « *ultro ac libenter* la Constitution civile du Clergé, et adhérer avec une obéissance religieuse et fidèle au Concordat conclu entre le Saint-Siège et le gouvernement de la République. » Signé